

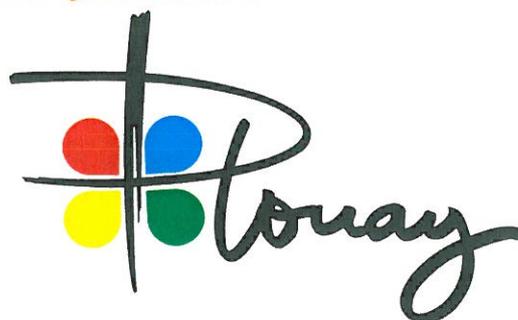
# Bulletin d'Informations Municipales - n°37 - Juin 2009



*Pastel réalisé par Yves le Cabellec*

*chardonnet elegant  
"Carduelis carduelis"*

*17.01.1990 Cabellec*



● <b>Editorial</b> .....	03
● <b>Social</b> .....	04
● <b>Cérémonies Patriotiques</b> .....	05
● <b>Enfance - Jeunesse - Education</b> .....	06 - 07
● <b>Culture - Tourisme</b> .....	08 - 09
● <b>Budget - Finances</b> .....	10 - 11
● <b>Travaux - Urbanisme</b> .....	12 - 13 - 14 - 15 - 16
● <b>Informations Municipales</b> .....	17 - 18 - 19 - 20
● <b>Printemps de Manehouarn</b> .....	21
● <b>Histoire - Patrimoine</b> .....	22 - 23
● <b>Langue Bretonne</b> .....	24
● <b>Commerce</b> .....	25
● <b>Expression "Plouay ensemble" et "Plouay pour tous"</b> .....	26
● <b>Etat-Civil</b> .....	27

juin 2009 - n°37

Directeur de Publication :  
Mr Jacques Le Nay

Coordination :  
Sylvie Péresse

Crédits photos :  
Les services de la Commune - Le Télégramme

Traduction et rédaction en breton :  
Mickaël Messina - Henri Le Borgne

Conception et réalisation :  
Images & Diffusion - Parc d' Activités Restavay  
Plouay - 02 97 33 02 72

Impression :  
Imprimerie du Scorff - Plouay - 02 97 33 34 89

*Une erreur de numéro a été commise sur le précédent bulletin, nous reprenons donc la numérotation correcte*

Mairie de Plouay  
4, Place de la Mairie - 56 240 PLOUAY  
Tél. 02 97 33 31 51 - Fax 02 97 33 17 85  
E-mail : contact@plouay.fr

## Histoire locale

### Hommage à Monsieur Yves Le Cabellec



Tous les plouaysiens connaissaient cette silhouette familière qu'ils croisaient dans les rues de Plouay tôt le matin... Tous appréciaient cet homme qui adressait toujours un salut, un mot gentil à chacun, tous respectaient cet homme dévoué à sa commune à laquelle il était si profondément attaché et aujourd'hui orpheline. C'est en effet une grande figure de la vie locale qui nous a quittés en la personne d'**Yves Le Cabellec** et une page de l'histoire de la commune s'est indubitablement tournée avec sa disparition.

Chapelier de profession, marié à **Louissette Le Guen** et père de quatre enfants, Yves Le Cabellec a été maire de Plouay pendant trente ans :

de mars 1959 à mars 1989.

L'idée d'engagement était familière à cet homme **entré dans la Résistance**, dans la 2ème compagnie du 7ème Bataillon FFI commandée par le capitaine Rialland, en 1944 et présent sur le front de Lorient jusqu'à la libération de la poche, le 10 mai 1945. Dès juin 1945, il est **moniteur d'infanterie** auprès des jeunes appelés dans le Loiret ; rentré à Plouay en septembre, il est désigné comme responsable de la préparation militaire des jeunes du canon de Plouay. Yves Le Cabellec est resté fidèle à cet engagement militaire et n'a cessé ensuite de défendre les droits des anciens combattants auprès des plus hautes instances.

C'est en **avril 1953** qu'Yves Le Cabellec entre au conseil municipal Plouay sur la liste de Monsieur **Antoine Le Floch** alors maire et à qui il succède le 8 mars 1959.

**Conseiller général du canton** (de mars 1970 à septembre 1988), **conseiller régional** (d'octobre 1974 à mai 1981), **député** de la 6ème circonscription du Morbihan (Hennebont- Gourin, d'octobre 1974 à mai 1981), sénateur suppléant (de septembre 1981 à septembre 1983), il est devenu **député maire honoraire** de Plouay le 12 septembre 1989 au terme d'une vie publique bien remplie.

Travailleur infatigable, en 1960 il met sur pied le **Syndicat des commerçants et artisans du Morbihan** pour défendre le commerce traditionnel menacé par l'apparition des grandes surfaces. En 1975, il est le premier président du Syndicat du Bassin versant du Scorff pour la défense de l'eau pure et de l'environnement.



Esprit ouvert, curieux de tout, Yves Le Cabellec était aussi **un homme de passion**. Doué d'un joli coup de crayon (en témoigne la couverture de ce bulletin), il avait plaisir à croquer les oiseaux, la nature ; mélomane averti, il chantait volontiers, en français comme en breton, et nombreux sont ceux qui se souviennent avoir entonné avec lui *La Madelon* qu'il chantait à l'issue de chaque cérémonie commémorative du 11 novembre



Passion pour la nature dont il connaissait parfaitement la faune, en particulier les oiseaux dont il distinguait tous les chants. Passion pour la rivière de sa commune, Le Scorff, dont il aimait sillonner les berges. Passion pour la culture bretonne dont il était l'ardent défenseur. Passion enfin pour « son pays », son histoire, son patrimoine, dont il était la mémoire infailible et intarissable.

Saluons la mémoire de cet homme qui a servi sa commune, notre commune, tout au long de sa vie et qui, jusqu'au bout, s'est intéressé à ce qui s'y faisait et tenait activement sa place de député maire honoraire.

## Le mot du Député-Maire



Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs, chers amis Plouaysiens,

Depuis la parution du dernier bulletin d'informations municipales, le budget communal 2009 a été voté en février avec pour objectif de maintenir les taux d'imposition qui, pour rappel, n'ont pas évolué depuis l'année 2000. Une bonne maîtrise des frais de fonctionnement nous permet de continuer un programme important d'investissements.

Les réunions de quartier se poursuivent, elles sont l'occasion de réunir en mairie les riverains concernés, de recevoir leurs suggestions et de leur expliquer les démarches en cours, en particulier celles du Plan Local d'Urbanisme. Nous profitons de ces réunions pour soumettre les travaux projetés dans chaque secteur afin de les faire valider, dans la concertation, avant réalisation.

Les divers travaux, plus particulièrement les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées à la sortie route de Lorient (la grotte), ainsi que l'étanchéité de la salle de Kerveline, sont achevés. Les travaux de voirie et de la station d'épuration se poursuivent normalement.

La construction du centre multi-accueil (pour 18 places) devrait commencer avant la fin de l'année sur le site de Bécherel, à proximité de l'espace jeunes et de la salle des fêtes.

La vie associative de la commune est toujours aussi dynamique, et je profite de cet éditorial pour réaffirmer mon soutien à l'ensemble des bénévoles qui s'emploie à animer notre commune tout au long de l'année. Vous recevez d'ailleurs avec ce n°38 du Bulletin Municipal le nouvel outil de communication créé à l'attention des associations : le répertoire-guide « Vie Associative à Plouay » dont j'espère qu'il répondra aux attentes de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous transmets mes amitiés.

Itronezed, Dimezelled,  
Aotroued, kamaradoù ker doc'h Ploe,

A-'oude eh oe pet imbannet ar bulletin-doereoù dewezhañ, ema pet votet budget ar barrez eit ar bleazh 2009, get ar joñj da zerc'hel an taosou èl eh oent (dalc'hamp joñj, hè 'deus ket chañchet a-'oude ar ble 2000). Peogwir ema pet meuret mad hoc'h argant, ni a 'ella derc'hel da gas hon labourioù da benn.

Ni a zalc'ha da dolpiñ tud doc'h pep karter bar maeri eit klewet o joñjoù hag eit displegiñ dezhe ar pezh ni-boe joñjet gober ba o c'harter. An dra pouefizusañ eidomp-ni a vo lakat ar Plan Local d'Urbanisme ban impli. Ban tolpadou-sen, eh vez kanniet d'an dud ar labourioù ni-beus joñjet gober ba pep komad, eit gouiet ma veint koutant gete, rhaok mont pellhoc'h.

Achiv zo pet lod doc'h ar labourioù-se : chañch ar c'horzennoù da gas an doùr-glav hag an doùr-vil (pa'd et er-maez doc'h Ploe, da-gavout an Henbont), ha rhenveziñ toenn zal Kervelin. Teknisianned ar barrez zo é lhabourat ar an hentoù ha bar stasion da burhat an doùr berped.

Rhaok fin ar ble e trekehe domp komañs zewel ar Centre multi-accueil (18 a vugale) ba Becherel, 'tal Ti ar Re Yaouank ha Zal ar Festoù.

An asosiasionoù doc'h ar barrez a groga a-barzh berped. Bar bulletin-mañ e karehemp trugerekaat, c'hoazh ur wezh, kement den a laboura a-volontez-vad eit digas plijadur da dud Ploe a-bad ar ble.

A'n-dro get an n°37-mañ doc'h ar bulletin-doereoù, c'hwi a gavey ar liourig Vie Associative à Plouay lem e vo merchet listenn tout an asosiasionoù zo bar barrez ha kement tra zo da ouiet ziàr-o-fenn.

Spi 'meus 'po plijadur é lhenn an traoù-mañ.

A galon genoc'h, ma c'hamaradoù.





## L'inauguration de la Résidence de Bellevue

6 février 2009

La résidence de Bellevue qui a ouvert ses portes aux premiers locataires en décembre 2008, a été officiellement inaugurée le 6 février en présence de M. Laurent Cayrel, préfet, ainsi que de celle de M. J.R Kervarrec, conseiller général.



La proximité du bourg, la présence de patios et de jardinets privés (dont l'entretien est assuré par le CCAS) et le mode de gestion choisi en font un lieu pratique, paisible et agréable à vivre. Ces quarante logements (T2 et T3) sont équipés d'ascenseurs et peuvent accueillir en toute sécurité les personnes à mobilité réduite.

Le CCAS se tient à votre disposition pour tout renseignement.



## Un atelier de jardinage : une nouvelle initiative du Secours Catholique

25 avril 2009

L'atelier jardinage, mis en place par le Secours catholique, a pour but de rompre l'isolement des personnes en leur permettant d'effectuer des rencontres, de reprendre goût à l'activité et à l'autonomie. Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune a mis à disposition de l'association le terrain resté disponible à La Bellevue, à proximité de la résidence.

Cette parcelle de 1500 m<sup>2</sup>, entièrement clôturée, est désormais équipée d'un chalet permettant le stockage du matériel et est consacrée au jardinage maraîcher.

Monsieur le maire a remis la clé du jardin potager aux responsables du Secours catholique lors d'une inauguration organisée le 25 avril.

## Le Chantier d'Insertion Nature et Patrimoine

Le chantier d'insertion Nature et patrimoine, mis en place par la commune en août 1995, intervient dans l'entretien et la valorisation du domaine de Manehouarn et des espaces naturels de la commune. Financé en partie par les Fonds sociaux de l'Europe et du Conseil Général, ce chantier a pour but premier de favoriser la réinsertion professionnelle et sociale d'adultes.



Les derniers travaux réalisés ont porté sur les sentiers de randonnée, en partenariat avec l'Office de Tourisme, la réfection du mur d'enceinte du domaine de Manehouarn, route de Quimperlé, et l'aménagement du parking route de Lorient (grotte de Lourdes).

## Célébration de la fin officielle du conflit en Algérie

19 mars 2009

Les anciens combattants, les élus et le conseil municipal des enfants ont participé à une cérémonie au monument aux morts suivie d'un dépôt de gerbe sur la stèle de Bécherel.



## 47 jeunes marins reçoivent brevets et insignes à Plouay

31 mars 2009



Quarante-sept jeunes stagiaires du centre PPM (Préparation Militaire Marine) Amiral Ronarc'h de Lorient ont reçu le samedi 31 mars à Plouay leurs brevets et leurs insignes.

La cérémonie qui s'est déroulée devant le monument aux morts puis à la salle des fêtes de Bécherel était présidée par le contre-amiral Hervé Vautier et le député maire Jacques Le Nay, assistés du capitaine de frégate Christian Clouzeau, chef du centre PPM de Lorient. Elle a rassemblé autour des autorités de la Marine nationale, un grand nombre d'élus des communes dont sont originaires les stagiaires, de représentants d'associations patriotiques avec leurs drapeaux. Selon Jacques Le Nay, « ce n'est pas la première fois que Plouay collabore avec la Marine de Lorient ». Et de citer les visites du musée des Fusiliers marins par les scolaires, le forum des métiers de la Défense et des expositions et conférences sur le sujet...La cérémonie s'est achevée par un hommage à Jean Carré, vaillant serviteur de la Nation, grand blessé de guerre, commandeur de la légion d'honneur, décédé le 30 avril 1999 et dont le petit-fils, Paul, faisait partie des récipiendaires.

## Légion étrangère : 146<sup>ème</sup> anniversaire de Camerone

30 avril 2009

Les anciens de la Légion étrangère commémorent, chaque année, le 30 avril, l'anniversaire de l'héroïque combat de Camerone pendant la campagne du Mexique en 1863, où le 1er régiment étranger s'est illustré.

Cette année, ils se sont retrouvés à Plouay pour cette commémoration. Partis de la salle des fêtes, les légionnaires ont rejoint la place de l'Église. Rassemblés devant le monument aux morts, ils ont rendu hommage à tous les légionnaires qui sont tombés pour la France depuis la création de ce corps d'élite en 1831. Après la lecture du récit du combat de Camerone par l'ancien légionnaire Branko Ostojin, une gerbe a été déposée par les autorités militaires et civiles. La cérémonie s'est achevée par l'aubade de la musique principale du 43<sup>ème</sup> régiment de Rennes.



## Commémoration de l'armistice de 1945

8 mai 2009

La cérémonie s'est déroulée aux monuments aux morts de la place de l'église et du cimetière avec lecture officielle des textes réglementaires et dépôt de gerbes en présence des anciens combattants, des élus et du conseil municipal des enfants. Deux anciens combattants ont été décorés de la croix du combattant à savoir Lucien Hellegouarch (pour avoir servi en Indochine) et Gérard Favre (pour avoir servi dans la gendarmerie mobile notamment au Liban puis au Tchad). Roger Andréani a quant à lui reçu le diplôme d'honneur de l'UF des anciens combattants pour services rendus comme secrétaire puis comme trésorier à l'UFAC local.





## Présentation du Personnel des écoles

les quatorze agents (dont 6 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ATSEM) recrutés par la ville s'occupent de nos enfants dans les écoles **Arc En Ciel** et **Manehouarn**. Ces personnes ont en charge l'accueil des enfants dans les garderies, le service de cantine, la surveillance et l'animation du temps de récréation après le repas du midi et à la maternelle, secondent les professeurs des écoles dans les activités de la classe. Il est à noter qu'à Plouay chaque classe de maternelle dispose d'une ATSEM.

### A la maternelle Arc-en-ciel



De gauche à droite : , Martine JACQUES, Nadia LE NY, Nathalie LE MOUËL, Patricia LE FANIC En bas : Laurence LE PEN, Brigitte FAVEUR  
Absente sur la photo : Lénaïck CRABOT

### A l'école Primaire de Manehouarn



De gauche à droite : Nans BERNARD, Nicole LE DOUJET, Solange MENARD, Dominique TRECANT, Maryline LE GLEUT  
Absents sur la photo : Pascal LE NY, Marie-Paule JAUME, Lénaïck CRABOT

## BABY SITTING



Aux familles ayant besoin d'une personne pour garder leurs enfants ponctuellement, le **Point Information Jeunesse** de Plouay propose de les mettre en relation avec une baby sitter. Le PIJ dispose d'une liste de jeunes volontaires, ils ont plus de 17 ans et souhaitent garder des enfants les week-ends, en soirée.

Les jeunes ont participé à une formation de deux heures, ils ont eu différents conseils sur la manière de pour garder un enfant, le repas de bébé, le change, la toilette, le sommeil, le jeu, etc. A la suite de cette formation, un petit manuel sur le baby sitting a été donné à chaque participant

Cette liste de jeunes peut être demandée auprès de Pascal LE NY, animateur du Point Information Jeunesse de Plouay :

### "Espace Jeunes"

Place de Bécherel  
56 240 PLOUAY  
02.97.33.32.53

E.mail : espace-jeunes-plouay@wanadoo.fr

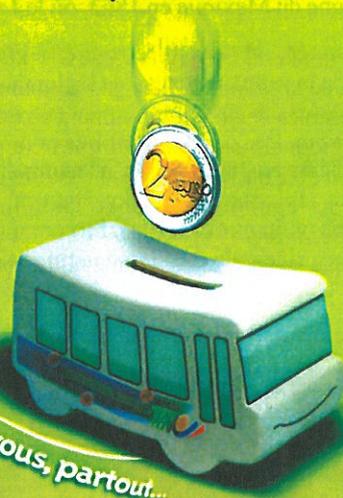
« Le saviez-vous ? depuis le 1er avril 2009, le billet est à 2€ »

*Alors n'hésitez plus, prenez le bus !*

**2€ le trajet**  
dans tout le Morbihan !

**Tout simplement économique**

Pour vous, partout...



N°Azur 0 810 10 10 56  
Prix d'un appel local

[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)



Fiches horaires en mairie ou à télécharger sur le site [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

# Le projet de Centre Multi-accueil

Depuis plusieurs années, à Plouay, les attentes des familles relatives au développement de services diversifiés à l'enfance et à la jeunesse et l'intérêt des élus pour le sujet, ont placé la question de l'accueil de la petite enfance parmi les **priorités locales**. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Pomme de Reinette » et le **Relais Parents Assistantes Maternelles** ont marqué une étape décisive.

Face à une demande croissante, la commune a engagé en 2006 une réflexion en matière d'accueil de la petite enfance : un diagnostic a été établi courant 2006 par l'analyse des données démographiques et économiques, un recensement des services existants et une enquête auprès des familles. Il a permis de mettre en avant différents points dont :

- un accroissement de la population jeune avec l'arrivée de nouveaux habitants,
- une offre de garde reposant uniquement sur l'accueil individuel,
- une attente des familles pour la diversification des modes de garde.

Le choix s'est donc porté sur la **création d'un multi-accueil** qui permettra d'atteindre différents objectifs :

- élargir le mode de garde avec un service nouveau et complémentaire des offres existantes
- veiller à la cohérence des actions et à la mutualisation des moyens avec le RAM et le LAEP
- dimensionner l'équipement aux besoins actuels, soit 18 places avec possibilité d'extension à 24 places
- proposer un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence à des enfants de 0 à 4 ans.

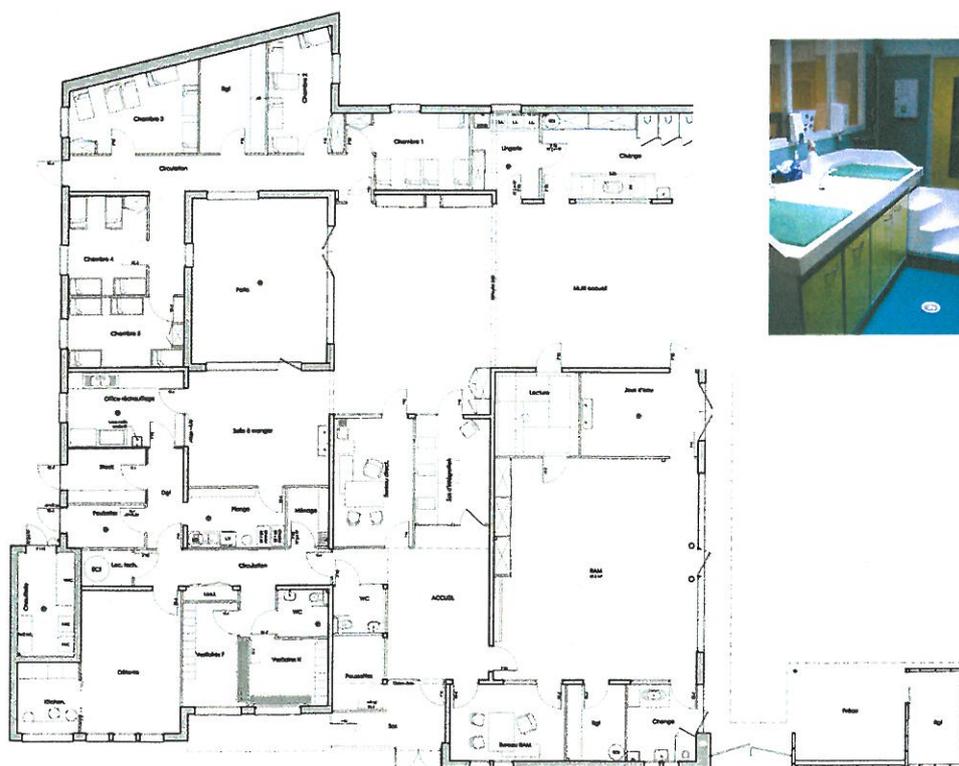
La nouvelle structure se situera **Place de Bécherel**, à l'arrière de l'actuel bâtiment Espace Jeunes/Pomme de Reinette. Ce choix a été motivé par le souhait de regrouper tous les **services Enfance Jeunesse** sur un même site. Elle sera à proximité du centre ville et donc des équipements, services publics, commerces ... tout en étant à l'écart des axes de circulation pour préserver la tranquillité et la quiétude des usagers de la structure.

Ce bâtiment est pensé dans le cadre d'une approche environnementale raisonnée avec notamment :

- L'intégration dans l'environnement** : Implantation avec pièces de vie au Sud, avec protection contre les élévations de température, zone de repos à l'est, mais également utilisation maximale de l'éclairage naturel, confort acoustique et visuel.
- L'utilisation d'énergies renouvelables** : Besoins en eau chaude principalement assurés par des panneaux solaires. Chauffage au sol ou par ventilo-convecteurs actionnés à l'aide de pompes à chaleur. Réduction de la consommation d'énergie en limitant les déperditions et en optimisant l'isolation. Toiture terrasse végétalisée pour une meilleure inertie du bâtiment et une meilleure protection contre les variations de température
- Choix des matériaux** : Bâtiment ossature bois avec bardage bois, couverture en Zinc. Revêtements de sols de type Linoleum ou carrelage. Peintures et revêtements muraux non toxiques
- Ventilation par VMC double flux**

Ce nouvel ensemble, qui accueillera le **Multi-accueil**, intégrera également le Lieu d'Accueil Enfants Parents et le Relais Parents Assistantes Maternelles. Ainsi certains modules pourront être partagés comme l'espace bibliothèque ou la salle jeux d'eau.

Ce projet est soutenu financièrement par différents partenaires : la **Caisse d'Allocations Familiales**, le **Conseil Régional**, le **Conseil général** et l'**Etat**. Les travaux débuteront courant **Octobre 2009** et la structure devrait être prête à accueillir les jeunes enfants **fin 2010**.





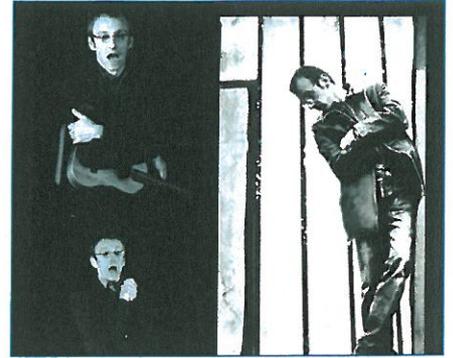
# Culture - Tourisme

De nombreuses animations culturelles ont été proposées à la population en ce début d'année :

## Une soirée conte à la salle de Manehouarn

17 Janvier 2009

Dans le cadre de la 7ème édition des Rencontres d'hiver organisées par l'association Racont'Art de Lanester, l'office de tourisme, partenaire de la municipalité, a accueilli, le samedi 17 janvier, **Sylvain Cesbron De Lisle**, pour animer **une soirée contes à la salle d'animation de Manehouarn**. Ce jeune conteur a régalé le public par son humour décapant et son talent revisitant la tradition du conte avec ses sources d'inspiration modernes (télévision, bande dessinée).



## Une conférence sur le loup animée par Jean-Marc Moriceau

14 février 2009



La conférence « La Bête du Gévaudan et l'histoire du méchant loup: quelles réalités historiques ? » a été proposée à la salle des fêtes, le samedi 14 février. Cette conférence était animée par Jean-Marc Moriceau, professeur d'histoire moderne à l'Université de Caen, également président de l'Association d'histoire des sociétés rurales.



Un éclairage nouveau a été apporté sur la place du loup dans l'Histoire de France et plus particulièrement celle du loup mangeur d'hommes.

## Grand succès du spectacle du bricoleur

17 Mars 2009

Le 17 mars, Le bricoleur a littéralement subjugué les enfants des écoles plouaysiennes à la salle des fêtes. **Dominique Gauvrit** est réputé pour être un inventeur d'instruments de musique construits à partir d'objets de la vie quotidienne et d'éléments de récupération. Avec un peu de tout et trois fois rien, il fait naître le son des vrais instruments et, yeux fermés, c'est à s'y méprendre !



## Séances de lecture et de dédicace à la Bibliothèque

A la bibliothèque, **Maïka Galou** anime régulièrement des **séances de lecture** pour les enfants des écoles maternelles et primaires, ici sur le thème du **Roman de Renart**.



Mme Josiane Fouchard



Melle Rebecca Ehatt

Des séances de dédicace, à la bibliothèque, ont permis aux lecteurs de rencontrer les écrivains locaux comme la jeune **Rebecca Ehatt** le 28 mars, et **Josiane Fouchard**, le 25 avril, dont les ouvrages respectifs peuvent être empruntés.

## Le Salon des Arts

Le **onzième Salon des arts de la ville** s'est récemment tenu dans la salle d'exposition du Vieux Château. Les nombreux visiteurs se sont félicités de la diversité et de la qualité de cette exposition regroupant des artistes de la région. Le jury (composé des élus de la commission culture, des professeurs d'art des collèges de la commune, d'artistes) a décerné le **prix de la Ville à Patrice Charpiat**, pour son tableau intitulé «Vision bretonne».



Après une carrière militaire dans l'aéronavale, Patrice Charpiat s'est lancé dans la peinture et a fait ses armes à l'atelier de «Solliès-Pont», dans le Var ; il a aussi été l'élève de Michel Lhote, maître toulonnais. Aquarelliste de 1990 à 1992, il est passé à la peinture à l'huile, en 1998.



Les prix du concours de dessin ou de peinture ayant pour thème « **Le Printemps de Manehouarn** », organisé parallèlement au salon, ont été remis aux meilleurs oeuvres présentées :

- . **Yohan Groizeau**, de Plouay, dans la catégorie 7-11ans
- . **Anais Le Pape**, de Cléguer, pour les collégiens de 12 - 15 ans
- . **Daniel Jaffré**, de Plouay, chez les adultes.

Comme l'an passé, cette édition du salon des arts a été l'occasion d'une animation. Un **stage d'aquarelle** animé avec talent par **Nicole Ploteau** a ravi les enfants inscrits le matin et les adultes l'après-midi.

Peintre amateur depuis une vingtaine d'années, Nicole Ploteau a suivi les cours pour adultes aux Beaux-Arts de Lorient.

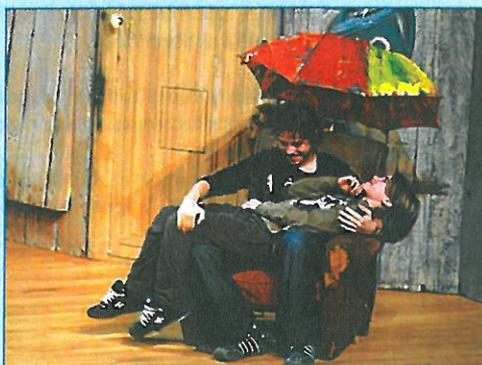


## Un pièce de théâtre pour les écoles Plouaysiennes

24 Avril 2009

Le vendredi 24 avril, La **Compagnie Les Enfants Perdus** a joué sa dernière pièce, Merlin, devant les **enfants des écoles primaires** et les **6èmes des collèges** invités par le service culture de la mairie.

Dans un décor haut en couleurs et en facéties, ce conte des temps modernes, drôle, émouvant et poétique a passionné les élèves également impressionnés par le talent des enfants comédiens.



# PLOUAY

21 h 00  
Gîte de Manehouarn

Mercredi 08 Juillet 2009

## GRATUIT Nuit de la Chauve-souris

Pour tout savoir sur celles qui volent avec leurs mains et voient avec leurs oreilles !

2h30 de découvertes tout public avec présentations sur grand écran, espace documentations et sortie nocturne avec observation au phare à Pécouts de leur univers ultrasonore avec les détecteurs d'ultrasons... MAGIQUE !

AMIKIRO  
02 97 28 26 31  
www.maisondelechauvesouris.com

Maison de la Chauve-souris

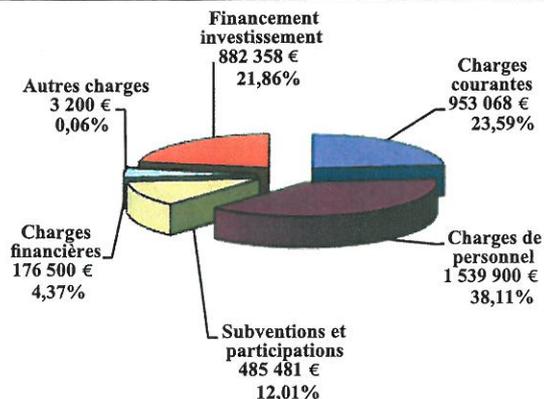
# Budget - Finances

**Budget ville 2009 : 12 031 878 €**

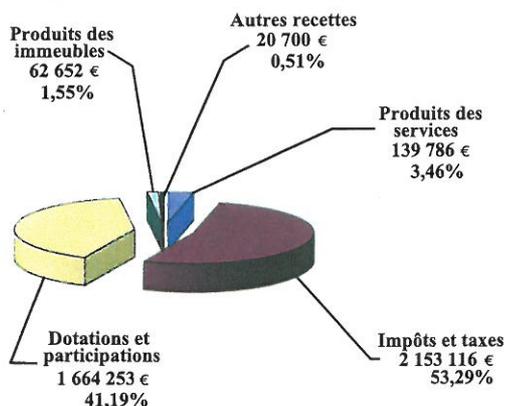
**INVESTISSEMENT : 7 991 371 € - FONCTIONNEMENT : 4 040 507 €**

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX QUI S'INSCRIT DANS LA POLITIQUE DE RELANCE NÉCESSAIRE POUR L'ÉCONOMIE. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 4 040 507 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 4 040 507 €



## DÉTAIL DES CHAPITRES BUDGETAIRES

### Charges courantes :

Energie, eau, assurances, maintenance, restauration scolaire, entretien voirie...

### Charges de personnel :

Effectif actuel

Administration :	8
Services Techniques	19
Ecoles	10
Bibliothèque	3
Espace socio-éducatif	4

### Subventions et participations

Associations sportives, culturelles, jeunesse, de loisirs...  
contrat association école privée (maternelle et primaire)

### Charges financières :

Intérêts des emprunts

### Financement investissement :

Dotations aux amortissements + excédent de fonctionnement dégagé

### Impôts et taxes :

Dont produit Taxe d'habitation	654 960 € - 16%
Dont produit Taxe foncière sur le bâti	783 140 € - 19%
Dont produit Taxe foncière sur le non bâti	92 930 € - 2%
Dont reversement TPU (Taxe Professionnelle Unique)	462 510 € - 11%

### Dotations et participations :

Dont Dotation Globale de Fonctionnement (Etat)	1 197 200 € - 30%
Dont compensations exonérations fiscales (Etat)	203 275 € - 5%

### Produits des services :

Participations usagers : cantine, garderie, Bibliothèque...

### Produits des immeubles :

Location salle des fêtes, logements communaux

## Les principaux investissements 2009

### POURSUITES DES OPERATIONS ENGAGEES

- . Création d'une structure multi accueil petite enfance
- . Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie
- . Poursuite des études d'urbanisme  
(plan local d'urbanisme, plan directeur de composition urbaine, zonage assainissement, inventaire des zones humides et diagnostic agricole)

### LES NOUVELLES OPERATIONS

- . VOIRIE RURALE : Programme de revêtement en enrobés
- . VOIRIE URBAINE : Programme de rénovation des voiries les plus anciennes de l'agglomération en intégrant les notions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de sécurité routière
- . ECLAIRAGE PUBLIC : Extension du réseau et programme de rénovation du réseau actuel dans un programme d'économies d'énergie

### LES NOUVELLES OPERATIONS (suite)

- . RESEAU EAUX PLUVIALES : Programme d'extension et réhabilitation en prenant en compte la réglementation relative au rejet au milieu naturel
- . SALLE DE KERVELINE : Travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture
- . COMPLEXE SPORTIF : éclairage du gymnase, travaux d'insonorisation de la salle de tennis
- . PARC DE MANEHOUARN : Renouvellement des jeux extérieurs pour enfants, entretien extérieur du château
- . ETUDES : étude de faisabilité pour l'aménagement de la route de Lorient, depuis le carrefour de la Poste jusqu'au carrefour de Kerfetan



Ces opérations respecteront les objectifs fixés par l'agenda 21

# Pourquoi vos impôts augmentent-ils alors que les taux communaux sont stables depuis 2000 ?



2008

ANALYSONS à titre d'exemple un avis d'imposition d'une taxe d'habitation

## DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Département
Valeur locative brute ①	3407	3407
Valeur locative moyenne	2581	2403
• général à la base	%	%
ABATTEMENTS		
• personne(s) à charge		
- par personne rang 1 ou 2	10 %	10 %
pour 2 personne(s)	516	520
- par personne rang 3 ou +	15 %	15 %
pour 1 personne(s)		
• spécial à la base	%	%
• spécial handicapé	%	%
Base nette d'imposition ②	2891	2887
Taux d'imposition 2008	13,11 %	7,51 %
Cotisations 2008 ④	379	217
Rappel taux d'imposition 2007	13,11 %	7,51 %
Rappel cotisations 2007	374	214
Variation en valeur ⑤	+5	+3
Variation en pourcentage	+1,34 %	+1,4 %
Abattements de référence 2003/2008 ⑥	Commune	Département
• général à la base		
• personnes à charge (rang 1 ou 2)		
• personnes à charge (rang 3 ou +)		
• spécial à la base		

Pour déterminer la cotisation due au titre de la taxe d'habitation, trois éléments sont pris en considération tant pour la « part communale » que pour la « part départementale »

1- **UNE BASE** est une valeur locative déterminée au niveau national en fonction des caractéristiques de chaque logement

2- **DES ABATTEMENTS** sont établis en fonction des ressources et de la composition de la famille

3- **UN TAUX** est voté par le Conseil Municipal pour la part communale et par le Conseil Général pour la part départementale

$$\text{COTISATION} = (\text{valeur locative} - \text{abattements}) \times \text{taux}$$

Dans notre exemple, la cotisation 2008 « part communale » augmente de 5 € par rapport à 2007, alors que le taux est resté identique sur la période.

Cette majoration s'explique par la revalorisation de la valeur locative. Arrêté, chaque année, un coefficient de revalorisation national est déterminé lors de l'adoption de la loi de finances. En règle générale, cette réévaluation varie entre 1 % et 2.50 %.

Ainsi le seul levier que maîtrise la Commune est le taux qu'elle vote chaque année lors de l'élaboration de son budget. Rappelons que la Commune de Plouay, tout en maintenant un rythme de travaux important, a conservé ses propres taux, grâce à une grande maîtrise dans le fonctionnement des services apportés à la population.

Taux taxe d'habitation : 13.11 %  
 Taux taxe foncier bâti : 19.52 %  
 Taux taxe foncier non bâti : 44.68 %

Le calcul de la taxe foncière se décline de la même façon, en plus, y figure la part régionale.

### EN RESUME

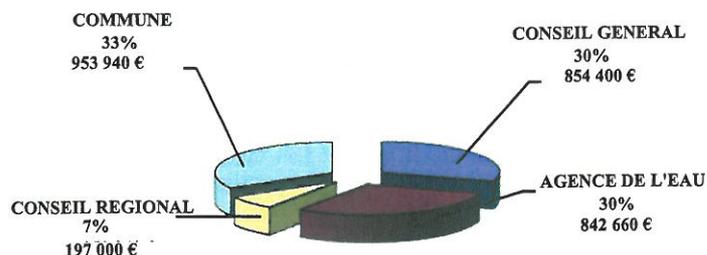
MALGRE LA STABILITE DES TAUX COMMUNAUX DEPUIS 2000, VOS IMPOTS PEUVENT AUGMENTER POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- la revalorisation des bases
- l'augmentation des taux autres que communaux
- une baisse des abattements

## Service Assainissement Collectif 2009

1 - Poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration communale :

FINANCEMENT TRAVAUX DE LA STATION  
2 848 000 € HT



Compte tenu des subventions obtenues, la redevance d'assainissement ne devrait pas dépasser les 2 % d'augmentation en 2009



2 - Poursuite du programme de réhabilitation du réseau :  
Rue Paul Ihuél, PA de Restavy, secteur de Kernivinen et rue saint sauveur

3- Poursuite du programme d'extension du réseau :  
Secteur de Kerspern, de Keramont, du domaine de l'étang



# Travaux - Urbanisme

## Réunions de Quartier

L'équipe municipale a souhaité l'organisation de réunions de quartiers. Celles-ci sont pour la population le moyen de s'exprimer sur son quartier, et pour l'équipe municipale le moyen d'améliorer, dans la mesure du possible, le bien-être de ses habitants. Ces rencontres sont aussi l'occasion de faire le point sur les dossiers plus généraux concernant la commune.

**A ce jour 4 rencontres ont été organisées.** Pour chacune, un point a été fait sur l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un point sur les adresses postales. Des sujets précis ont en outre été évoqués selon les quartiers.



**Le samedi 22 novembre 2008 secteurs de :**

KERSCOULIC - ROUTE DE KERSCOULIC - QUESTENEN PLAINE -  
RESTERGAL - CHEMIN DU ZANDEC - LE ZANDEC - CHEMIN DE STANG  
PHILIPPE - BOIS DE KERLUCAS - LE NEZERCH

Les participants ont pris connaissance des hypothèses de raccordement au réseau d'assainissement collectif de leur secteur.



**Le samedi 29 novembre 2008 secteurs de :**

KERFONTAINE - KERGUENO - PONT EN DAUL



**Le samedi 7 février 2009 secteurs de :**

COLMENTEC - PONT NIVINO - LE VERGER - PEN ER PRAT - MOUSTERVAT -  
LE PAOU - PEN ER PRAT BIHAN - MOULIN A PAPIER - SAINT INIFER - FAN-  
QUIGO - KERLIDEC - LE VODEST - KERGUSSEC - KERMAN - BRAMBANEN -  
KERVADEC - MELIANIC - KERMEUR - KERMIGNAN - COET NOBLECH - PONT  
KERLO - MANEGUEGAN - KERVEGANT - PONT DU ROCH - LE MOUSTOIR -  
LE MOULIN DU MOUSTOIR - CARNEL - KERDINAS - KERHOAZIC - KERSU  
HUNNE - LOCMARIA GRACE

Lors de ces deux réunions, il a notamment été évoqué la vitesse excessive des usagers de la voie publique.



**Le samedi 11 avril 2009 secteur des rues :**

DES CHATAIGNIERS - DES POMMIERS - DES MARRONNIERS - DES  
NOISETIERS - DES CERISIERS - JEAN-PIERRE LE CALLOCH - DE SAINT  
SAUVEUR (PARTIE) - IMPASSE DE SAINT SAUVEUR - KERFRATEL - VILLAGE  
DE KERGARNIC

*Dès cet été, d'autres réunions de quartiers seront proposées par la municipalité, les habitants concernés recevront un courrier d'invitation de la mairie.*



## Travaux de Voirie

L'entrée de l'agglomération par la route de Lorient a fait l'objet d'un réaménagement de surface suite aux travaux réalisés sur les réseaux. Un plateau de ralentissement a été aménagé afin de réduire la vitesse et l'espace parking du côté de la grotte de Lourdes a reçu des plantations.



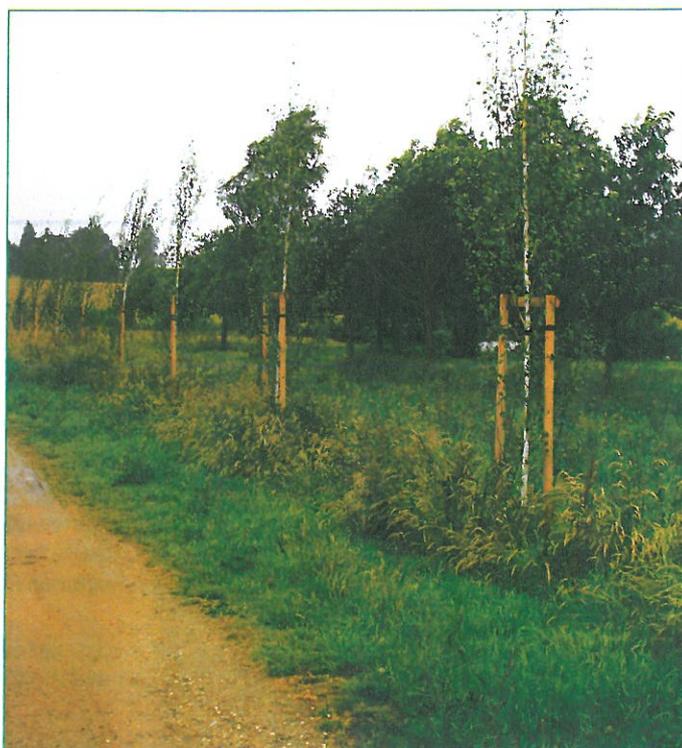
Aménagement d'un parking sur le site de la Grotte Notre Dame de Lourdes



Des travaux d'enrobé ont été réalisés rue de Lann Justice

## Aménagements et plantations

111 bouleaux ont été plantés à Manéhouarn, le long de l'allée qui relie la route d'Arzano au parking côté centre aéré ainsi que sur l'esplanade des Championnats du monde. Les plantations ont été réalisées par les services techniques secondés par le chantier d'insertion.





# Travaux - Urbanisme

## Plan Local d'Urbanisme

Le bulletin d'informations municipales de janvier 2009 vous précisait la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (notamment en ce qui concerne le recensement des zones humides). Le plan de référence, outil d'accompagnement, vous était expliqué.

### La procédure

Phases d'élaboration du P.L.U.	Concertation avec le public	Intervention du Conseil Municipal
Prescription de la révision		Délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2004
Rédaction du Diagnostic Etude globale qui analyse la situation existante du territoire de la commune		Réalisé par le cabinet d'études «Paysages de l'Ouest» de Nantes
<i>Etat d'avancement</i>		
Rédaction du P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durable Expression du projet politique de la commune par rapport aux enjeux de son territoire	Exposition Réunion publique (avis dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage)	Débat en Conseil Municipal Présentation du projet de territoire et définition des orientations générales du projet d'aménagement
Rédaction du Règlement et élaboration du document graphique Application au territoire du projet défini	Exposition Réunion publique (avis dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage)	
Arrêt du projet de P.L.U.	Exposition Réunion publique (avis dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage)	Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U.
Enquête publique		
Approbation du P.L.U.		Délibération du Conseil Municipal approuvant le dossier P.L.U.

### L'activité

Les exploitants agricoles pour évoquer avec le PLU. A cette occasion, ils ont annoncé leurs terres agricoles utiles (SAU). La Loi SRU ont créé l'économiseur de l'espace rural, une préservation



### Zonage par délimitation

Le zonage d'assainissement de PLUNERET

- . Phase 1 : étude
- . Phase 2 : étude
- . Phase 3 : Choix

Les études ont commencé en novembre 2008

L'enquête publique a lieu en février 2009. A cette occasion sur le territoire

Le Conseil Municipal a délibéré le 26 mars 2009

### Plan de Référence

Les études confiées au cabinet JORAND & MONGKHOUN se poursuivent actuellement dans le respect du planning.

Ces études ont démarré en août 2008 pour une durée de 13 mois, nous devrions être en mesure de vous présenter le résultat de ces travaux dans le prochain bulletin d'informations municipales.

### L'inventaire des zones humides

Les travaux du P.L.U. doivent prendre en compte les orientations du SDAGE Loire-Atlantique qui met l'accent sur la gestion des abords des cours d'eau et sur la sauvegarde des zones humides.

L'inventaire de ces zones humides a été réalisé par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Morbihan assistés de la commission communale.

La cartographie des zones humides recensées sera consultable par le public du 18 juin au 2 juillet en mairie de PLOUAY.



## P.L.U : Où en est-on ?

Urbanisme (P.L.U) en cours et vous informait des différentes études obligatoires à réaliser (zonage d'assainissement,

## Agricole dans le futur P.L.U.

de PLOUAY se sont réunis en mairie le **vendredi 20 février 2009** **Comité d'Agriculture du Morbihan**, l'activité agricole dans le futur

indiqué que les exploitations agricoles du Morbihan voient chaque années par un urbanisme effréné. Autour de 0.5 % de la surface du milieu agricole chaque année. Les **dispositifs réglementaires** de en partie à résoudre ces problématiques en soutenant une gestion équilibre entre renouvellement urbain et développement de l'espace s terres agricoles.



Réunion du 20 février à la Mairie



La Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme, signée le 24 janvier 2008, précise dans le respect de la Loi, **les règles concrètes et applicables immédiatement** par les acteurs du territoires et à l'occasion d'une révision d'un POS/PLU.

Pour mettre en application cette charte dans le futur PLU, la commune doit pouvoir s'appuyer sur **un diagnostic précis de l'activité agricole** présente sur le territoire communal. L'ensemble des exploitants a été invité à remplir un questionnaire sur leur activité actuelle et sur leurs évolutions possibles.

## Assainissement approuvé Zonage du 26 mars 2009

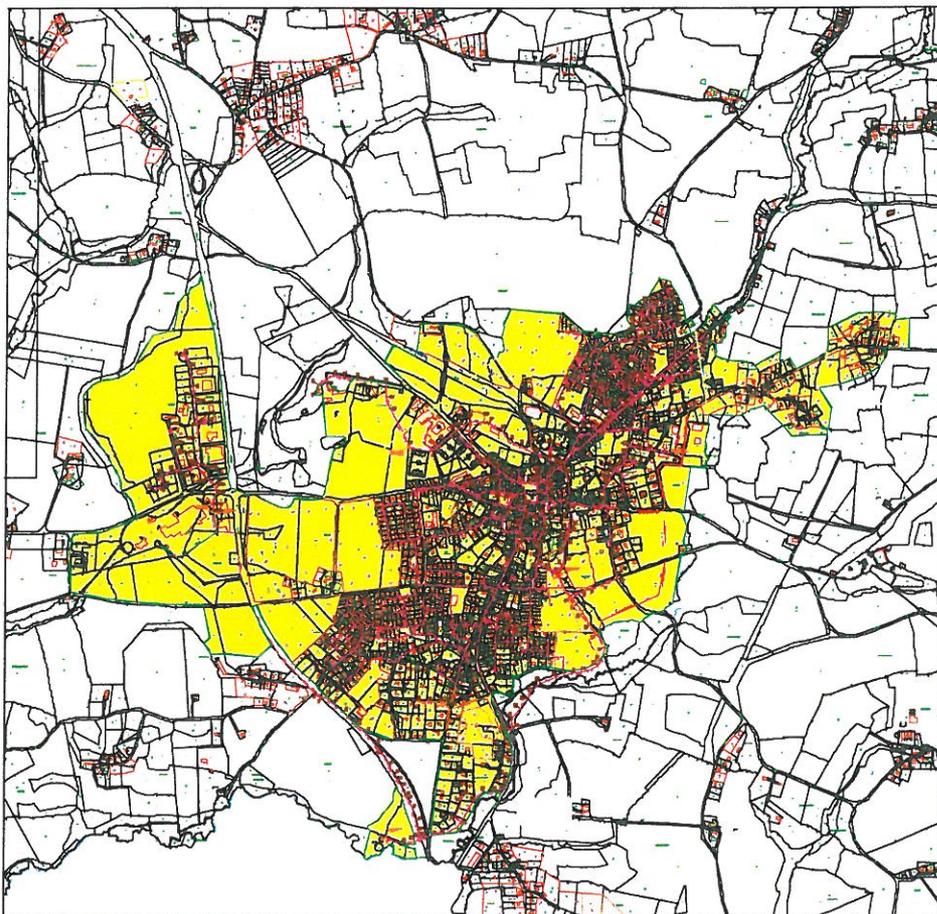
Assainissement a été réalisé par le cabinet AETEQ en 3 phases :

1. Diagnostic existant, recensement des contraintes et solutions et scénarii d'assainissement  
2. Zonage et enquête publique

3. Révisé en mai 2008 et se sont achevées en

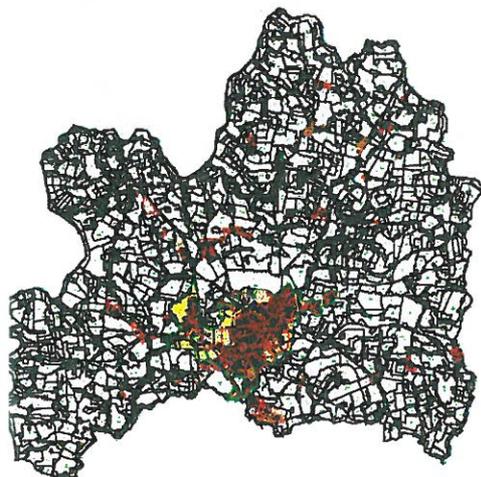
La phase 1 est déroulée du 26 janvier 2009 au 24 février 2009. Une observation n'a été formulée à cette

La commune a approuvé le zonage d'assainissement. Le dossier est tenu à la disposition du public.



 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





# Travaux - Urbanisme

## Ne traitez pas à proximité de l'eau !

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

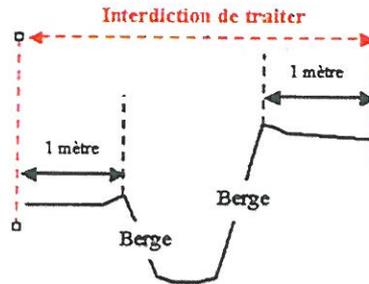
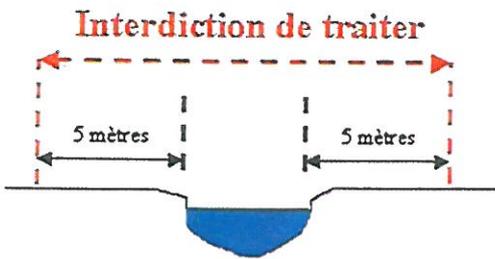
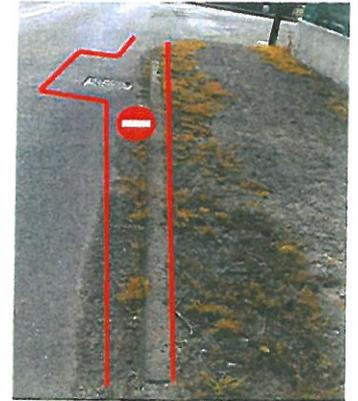
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU** figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



**SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT.**



**L'eau que nous buvons provient de la rivière : préservons-la !**

### > Dangers des pesticides



#### La qualité de l'eau

Plus l'eau est polluée, plus il faut un traitement important pour la rendre consommable et plus cela contribue à augmenter les factures d'eau des particuliers.

#### La santé

Les jardiniers sont directement touchés par inhalation ou par contact avec ces produits ainsi que leur famille qui consomme les fruits et légumes du jardin. Selon de nombreuses études, les pesticides sont à l'origine de graves problèmes de santé : cancers, problèmes de fertilité, malformations, atteintes du système nerveux.

#### La vie des sols, la biodiversité et les écosystèmes

Ces produits contaminent ou tuent des plantes, des vers de terre et des insectes qui, à leur tour, peuvent contaminer ou tuer leurs prédateurs. Les produits de traitement laissent les sols nus favorisant la repousse de mauvaises herbes.

#### La résistance des mauvaises herbes

Plus de 600 espèces d'insectes et près de 60 espèces de « mauvaises herbes » sont devenues résistantes aux produits phytosanitaires.

### > Quelques bonnes pratiques !

- Utiliser une binette, une faucille ou une débroussailluse ;
- Mettre du paillage au pied des plantes et des arbustes ;
- Mettre du compost ou engrais naturel (ex : une brouette pour 10 m<sup>2</sup>) ;
- Utiliser l'eau chaude de cuisson des légumes pour désherber les allées ;
- Faire pousser des plantes couvre-sol.

**Changeons notre regard sur ce que l'on appelle communément les mauvaises herbes. Ces plantes dites indésirables sont source de biodiversité et sont utiles.**

## QUEL JARDINIER PENSEZ-VOUS ÊTRE ?



## Conciliateur de justice

Par ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes en date du 30 mars 2009, **Monsieur Guy Drevo** a été nommé conciliateur de justice pour **les cantons de Plouay et Lorient** pour un an à compter du 21 avril 2009.

## Le recensement de la population

Les populations légales 2006 sont entrées en vigueur le **1er janvier 2009**, se substituant au recensement de la population de 1999. Jusqu'en 1999, les populations légales étaient déterminées à l'occasion de chaque recensement général de la population. Entre deux recensements elles pouvaient être modifiées par un recensement complémentaire. A partir de 2008, **la nouvelle méthode de recensement** basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées. Ainsi, fin 2008 sont publiées les populations légales qui entrent en vigueur le 1er janvier 2009. Ces populations légales sont millésimées 2006 car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2004 à 2008 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période. Le **nouveau dispositif de recensement** qui actualise les populations légales chaque année se substitue aussi aux recensements complémentaires.

Le terme de "**population légale**" regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. La population municipale comprend les personnes ayant **leur résidence habituelle sur le territoire de la commune**. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Elle comprend, par exemple, les élèves ou étudiants majeurs qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune ou les personnes résidant dans une maison de retraite située dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence familiale sur le territoire de la commune. Cette distinction permet notamment de ne pas produire de doubles comptes entre deux communes quand on additionne leurs populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

POPULATIONS LÉGALES DE LA COMMUNE DE PLOUAY AU 1er JANVIER 2009								
Population municipale		Population comptée à part		Population totale		Hommes		Femmes
5 112		157		5 269		48,7%		51,3%
RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGES								
Hommes				Femmes				
0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 et +	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 et +	
27,1 %	23,7 %	29,6 %	29,6 %	22,9 %	21,2 %	28,6 %	27,2 %	

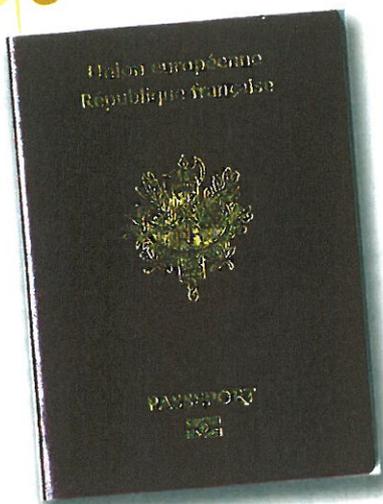
LA COMMUNE COMPTE 5 107 MÉNAGES - 5 COMMUNAUTÉS			
Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
32,4%	52,4%	10,5%	4,7%

TABLEAU RECENSANT LE TAUX D'ACTIFS ET D'INACTIFS					
Année	Actifs occupés	Chomeurs	Retraités	Etudiants	Autres
1999	39,3%	4,5%	20%	7,8%	28,3%
2006	40,6%	4,1%	23,9%	6,6%	24,8%



POUR COMPARAISON : RAPPEL DU RECENSEMENT 1999						
Population totale	Population municipale	Population sans double compte	Population comptée à part totale	Doubles comptes dans la population comptée à part	Hommes	Femmes
4 941	4 759	4 759	182	182	49,9%	50,1%

**Rappel :** La commune de Plouay ayant franchi le seuil des 5000 habitants, une pièce d'identité en vigueur est désormais obligatoire à l'entrée des bureaux de vote. Cette augmentation de population a également occasionné la création d'un 5ème bureau : une partie des électeurs a donc changé de bureau et de lieu de vote.



## Un nouveau passeport Une nouvelle procédure

Afin de **renforcer le lien** entre les titres de voyage et leurs titulaires, et d'améliorer la lutte contre la fraude, l'**Union Européenne** a décidé de se doter d'un **passeport plus sûr** : le passeport biométrique (avec puce contenant la photo du porteur et ses empreintes digitales conformes aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

Dans le Morbihan, vingt six communes ont été sélectionnées, dont PLOUAY, et ont accepté d'être équipées d'une station d'enregistrement permettant de constituer les dossiers de demandes des usagers.

Les services préfectoraux conserveront leur rôle de contrôle et de validation.

### Comment obtenir un passeport à partir du 27 mai 2009 (dans le département du Morbihan)

Les demandes de passeport biométriques pourront être formulées par les usagers auprès d'une des 2000 mairies équipées en tout point du territoire national, selon leur choix, et sans prise en compte de la notion de domicile.

### Liste des communes « station d'enregistrement » du Morbihan :

Allaire	Mauron
Auray	Muzillac
Baud	Le Palais
Carnac	Ploemeur
Gourin	Ploërmel
Guemené s/Scorff	<b>Plouay</b>
Guer	Plouhinec
Guidel	Pluvigner
Hennebont	Pontivy
Lanester	Questembert
Locminé	La Roche Bernard
Lorient	Sarzeau
Malestroit	Vannes

La nouvelle procédure, en grande partie dématérialisée, devrait permettre à l'usager de se voir remettre **son passeport à la mairie** où il aura formulé sa demande dans un délai beaucoup plus rapide.

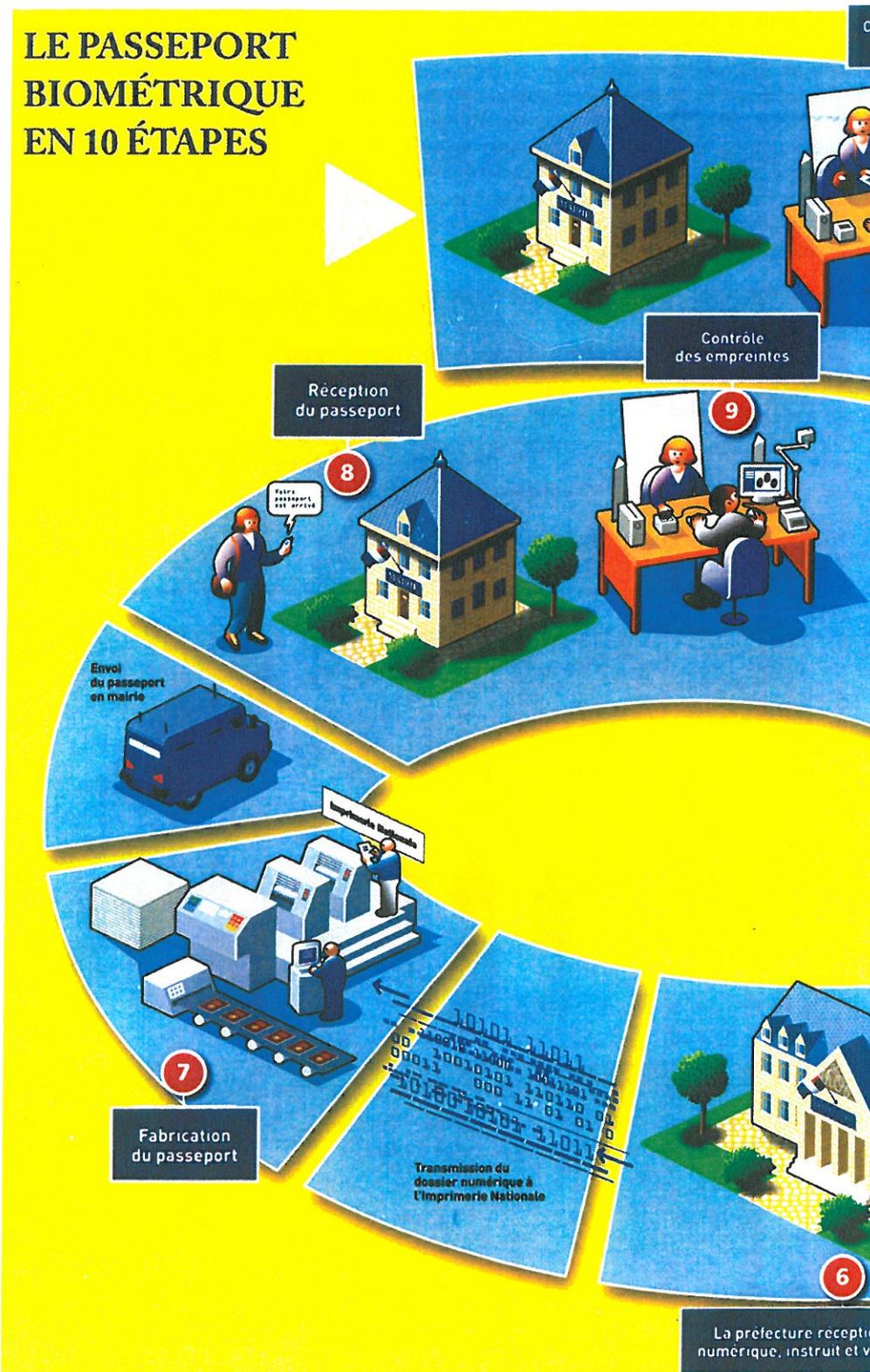
Les services de la mairie de Plouay recevront les demandes de Passeport sur rendez vous :

le Mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00  
et le jeudi de 8 h 30 à 12 h

Pour tous renseignements :

Tél. : 02 97 33 31 51 ou état-civil@plouay.fr

## LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE EN 10 ÉTAPES



## Pièces à fournir :

Pour toute demande (1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement)

- . Extrait avec filiation ou copie intégrale de **l'acte de naissance** (*demande à effectuer auprès de la mairie du lieu de naissance*)
- . **2 photographies d'identité identiques**, de moins de 6 mois en couleur format 3.5 x 4.5 cm (*de face - tête nue - sur fond clair, neutre et uni - pas de sourire*)
- . **Un justificatif original de domicile récent** (*électricité, eau, téléphone fixe...*)
- . **Un document avec photo** délivré par un organisme officiel (*permis de conduire, permis de chasser, carte d'étudiant, carte nationale d'identité ...*)
- . **Livret de famille**
- . **Ancien passeport** ou déclaration perte/vol

### Pour une personne majeure :

- . Timbre fiscal à 88 € (*validité du passeport 10 ans*)

### Pour une personne mineure :

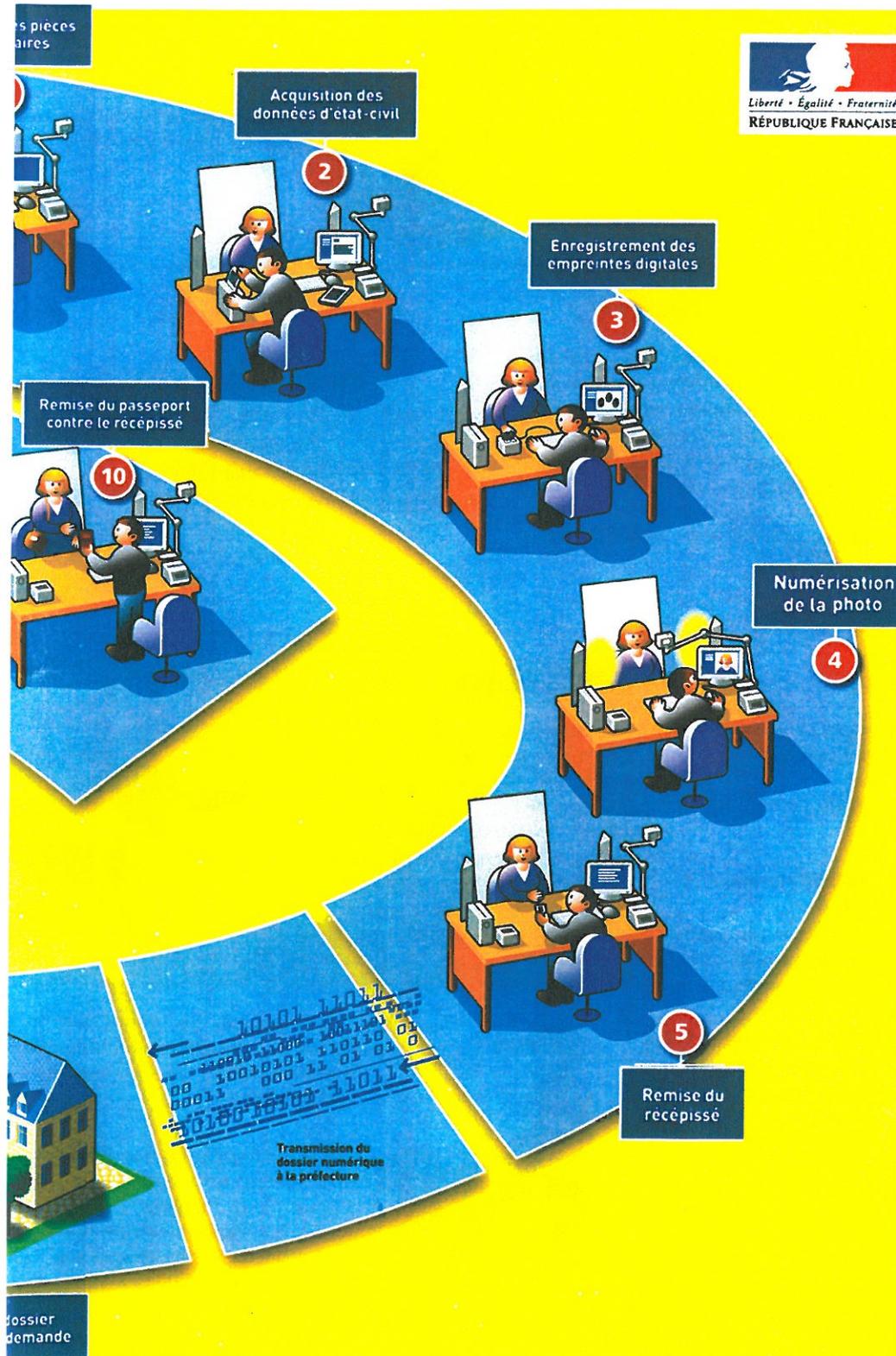
- . A partir de 15 ans : timbre fiscal de 44 € (*validité du passeport : 5 ans*)
- . De moins de 15 ans : timbre fiscal de 19 €
- . Prise d'empreinte à partir de 6 ans (*validité du passeport : 5 ans*)
- . Enfant mineur de parents divorcés : original du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation si le jugement est en cours.
- Enfant mineur de parents non mariés mais séparés : accord écrit des parents avec copies des cartes d'identité.

**Présence obligatoire de la personne concernée, majeure ou mineure**

### RAPPEL des pièces nécessaires pour déposer une demande de carte nationale d'identité :

- . Pour toute demande (*1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement*) à formuler auprès de la mairie du domicile
- . Extrait avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance (*demande à effectuer auprès de la mairie du lieu de naissance*)
- . 2 photographies d'identité identiques, de moins de 6 mois - format 3.5 x 4.5 cm (*de face - tête nue - sur fond clair, neutre et uni - pas de sourire*)
- . Un justificatif original de domicile récent (*électricité, eau, téléphone fixe...*)
- . Livret de famille
- . Ancienne carte d'identité ou déclaration de perte/vol - si la précédente carte n'est pas présentée un timbre fiscal de 25 € devra être fourni
- . Enfant mineur de parents divorcés : original du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation si le jugement est en cours
- . Relevé d'empreinte à partir de 13 ans

**Présence obligatoire de la personne concernée, majeure ou mineure**





# Informations Municipales

## Civisme

Au regard des nombreuses réclamations reçues en mairie, il semble qu'un rappel des réglementations s'impose...

### Qu'entend-on par "bruit de voisinage" ?



Le Code de la Santé Publique (CSP) distingue 3 catégories de bruits de voisinage :

Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R 1334-31 du CSP) ; Il s'agit par exemple de bruit provenant de cris d'animaux, d'appareils de diffusion du son

et de la musique, du fonctionnement d'outils de bricolage et de jardinage, de pétards ...

Les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle (article R 1334-32 à R 1334-35 du CSP).

Ce peut être les bruits provenant des activités d'atelier artisanaux, de manifestations culturelles et de loisirs, de compétitions sportives...



**L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 réglemente les bruits de voisinage dans le département du Morbihan dont ci-dessous des extraits (arrêté consultable en mairie et sur le site Internet de la Préfecture du Morbihan)**



Les bruits provenant des chantiers (article R 1334-36 du CSP)

### Le respect du voisinage



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords **doivent prendre toutes précautions** pour éviter que **le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés** et intempestifs émanant de leurs activités ou par des travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19 h30  
Les samedis  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19 h00  
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### Le respect des lieux publics

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers de la voie publique sont tenus d'éviter toute cause de souillure des voies. "S'il vous plait : laissons les trottoirs propres"

Respectons l'engagement du conseil municipal des enfants : "PLOUAY ville propre"



#### Respect des infrastructures de sports, loisirs, culture :

La commune met en place année après année des programmes conséquents dans le domaine des sports, des loisirs et de la culture.

Respectez ces infrastructures, veillez à bien fermer les accès après vos activités, éteignez les lumières.

#### Respect des toilettes publiques :

Utilisez avec respect les toilettes publiques qui se situent à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments communaux.

Les dégradations coûtent cher aux contribuables que nous sommes, alors veillez à respecter les consignes élémentaires d'utilisation.

### Les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **préserver la tranquillité des habitants** des immeubles concernés et du voisinage, ceci **de jour comme de nuit**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Afin de respecter la tranquillité des promeneurs, **les chiens doivent être tenus en laisse** dans le domaine de Manehouarn.



Il est rappelé que la divagation d'animaux est interdite en ville comme à la campagne. Ainsi, les chiens, les chats et autres animaux errants et dangereux qui seraient saisis sur la voie publique seront conduits à la fourrière.

Dans le cadre de la deuxième édition du Printemps de Manehouarn, diverses animations ont été proposées dans le domaine qui avait revêtu ses habits de saison pour saluer la venue du printemps.



**Le vendredi 3 avril**, La conférence **Jardinons sans pesticides**, a été donnée par **S.Sabatier**, technicien en environnement du Syndicat du Bassin du Scorff et par **J.P Broseta**, président de l'association des Jardiniers de France du Pays de Lorient.

Au cours de cette conférence a été présentée la charte « Jardiner au naturel ça coule de source » signée par l'association des jardiniers de France, Eaux et Rivières, la Maison de la consommation

et de l'environnement, le Conseil Régional de Bretagne. L'objectif de cette charte étant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au profit de produits naturels, M. Broseta a expliqué ce qu'est un produit naturel et son utilisation dans nos jardins. Parmi ceux-ci, il a donné les règles de base pour la fabrication de purin d'orties, de fougères, de consoude ainsi que des recettes de cuisine (yaourt + lait + huile pour tuer le lierre trop envahissant par exemple). Le conférencier a également présenté des associations légumes + fleurs au potager, « ses amis » les insectes « ces petits animaux qui aident le jardinier » et enfin rappelé que l'huile de coude est un excellent produit naturel contre les herbes indésirables et c'est très bon pour la santé du jardinier !

Sylvain Sabatier et Jean Pierre Broseta ont, pour terminer, souligné les efforts des collectivités, chiffres à l'appui. Ils s'emploient aussi à convaincre les particuliers afin de laisser à nos enfants et petits enfants un environnement de qualité, la responsabilité de chacun étant engagée.

**Le dimanche 5 avril**, divers stands étaient soumis à la curiosité et à l'intérêt des nombreux visiteurs venus de Plouay et de ses environs :

- . Démonstration de **compostage individuel** par Jean-Pierre Broseta, président de l'association des Jardiniers de France du Pays de Lorient,
- . **Exposition** : « Ces petits animaux qui aident le jardinier » réalisée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement
- . Stand du **Syndicat du Bassin du Scorff** sur la qualité de l'eau et le jardinage naturel avec la présence de Philippe Munier, conseiller-jardin pour France Bleu Breizh Izel et Armorique,
- . Stand de la **ville de Plouay** : présentation du service espaces verts, de la démarche environnementale, de l'entretien et la réhabilitation du domaine de Manehouarn
- . Trois représentations du spectacle jeune public **Môssieur Poubelle** par la compagnie Bulles de Rêves.
- . Foire aux plantes, matériel et outillage de jardin et pour faciliter le transport des achats jusqu'au parking, l'association des jeunes de Plouay A.P.S « Ados Premiers Secours » proposait un service « brouette ».

Pour l'occasion, **des toilettes sèches** à litière biomâtrisée ont été installées.



Ce week-end a été également l'occasion de mettre à l'honneur le domaine de Manehouarn et ses aménagements par des Portes Ouvertes au Musée du Vélo et au gîte ainsi que par la projection en continu à la chapelle du film « La Renaissance du Domaine de Manehouarn ».

**Réservez votre dimanche 11 avril 2010, pour la troisième édition !**

Cette manifestation est organisée en partenariat avec :

- . Le Syndicat de la Vallée du Scorff
- . Le Communauté des Communes du Pays de Plouay
- . L'Association des Jardiniers de France
- . L'Office de Tourisme
- . La Sagemor





# Patrimoine - Histoire

Le Bulletin municipal, distribué dans tous les foyers, nous paraît être un media idéal pour vous faire mieux connaître votre commune ; aussi avons-nous choisi de consacrer, dans chaque numéro, une ou plusieurs pages au patrimoine de Plouay. Cela va permettre aux « anciens habitants » de redécouvrir ce patrimoine et son histoire, et aux nouveaux plouaysiens de le découvrir. Nous espérons que ces pages vous donneront à tous l'envie de visiter ces lieux et commençons notre visite par un site très fréquenté, le domaine de Manehouarn, avant d'entamer un parcours des chapelles. Auparavant, il nous a semblé important de vous présenter, en guise d'introduction, une information plus générale sur la notion même de patrimoine et son classement.



## A QUI APPARTIENNENT LES OBJETS CONSERVES DANS LES LIEUX DE CULTE ?

Depuis la loi du 13 avril 1908, modifiant la loi du 9 décembre 1905 (loi de séparation de l'église et de l'Etat), l'Etat et les communes sont propriétaires des édifices culturels construits avant 1905 et de la totalité du mobilier qui y était conservé.

Les édifices et le mobilier postérieurs à 1905 sont propriétés des associations culturelles protestantes, israélites et musulmanes (loi de 1905) et des associations diocésaines (loi de 1923), sauf dans le cas d'une reconstruction d'un édifice antérieur à 1905.

Ainsi les objets mobiliers affectés au culte, mis à disposition directe des fidèles et des ministres du culte font partie du domaine public et sont protégés par les règles de la domanialité publique : inaliénabilité, imprescriptibilité, désaffectation.

L'Etat est propriétaire des cathédrales. Les communes sont propriétaires des oratoires, chapelles, églises antérieures à 1905 ainsi que des objets mobiliers qu'ils contiennent.

## QU'EST CE QUE LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ?

Deux protections au titre des monuments historiques peuvent s'appliquer aux objets mobiliers et aux immeubles par destination (Les immeubles par destination sont, selon l'article 524 du code civil les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds ainsi que tous les objets mobiliers que le propriétaire a attaché au fonds à perpétuelle demeure) :

le classement parmi les monuments historiques

l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

## QUELS SONT LES OBJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CLASSÉS ?

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public (Art 14 de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques).

## QUELS SONT LES OBJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INSCRITS ?

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux établissements publics ou aux associations culturelles, et qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation, peuvent, à toute époque être inscrits sur un inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés (Art 24 bis Loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970)

Le classement peut s'appliquer aux objets publics et privés d'intérêt supérieur. L'inscription depuis 2007 peut s'appliquer également aux objets privés. Les objets privés protégés restent la propriété des particuliers.

## Le Domaine de Manehouarn



De tous les châteaux et manoirs de Plouay, **Manehouarn** est le plus important. L'histoire de Plouay fut intimement liée au château de Manehouarn pendant plusieurs siècles. Aujourd'hui, le domaine de Manehouarn est un espace public dédié aux loisirs et offre un cadre naturel exceptionnel à proximité du centre ville.

« **Manehouarn** », autrefois orthographié « **Ménéhouarn** » est un nom breton que l'on traduit généralement par « **colline du fer** ». Le minerai y fut peut être exploité à une époque reculée. Il est également possible de traduire le toponyme « Manehouarn » par « colline de la garde », d'après « gouarn » - garder, ce qui confirmerait l'importance accordée à ce lieu de temps immémorial.

Edifié sur une hauteur, le château offre une large vue sur le parc, la chapelle et les étangs. Il est **rebâti en 1758** sur des fondations anciennes. Le fronton curviligne porte les armes de **la famille de Pluvié**. Ce vaste édifice rectangulaire à trois avant-corps légèrement saillants, à façades sur cour et jardin largement ouvertes sur l'espace environnant, répond au goût du XVIIIème siècle, pour lequel le château devient une agréable demeure de plaisance. La façade est d'une parfaite symétrie. Au granite local on a préféré la finesse et la blondeur du tuffeau des bords de la Loire. Le château adopte une architecture caractéristique du XVIIIème siècle.



**Le blason de la famille de Pluvié :**  
« De sable au chevron d'or avec trois roses du même »  
Devise familiale : « **En bonne odeur** »

Une seule et même famille résida à Manehouarn du XVème siècle à 1885 : la famille de Pluvié dont le berceau est à Kervio en Plumelec. On trouve traces d'Eon de Pluvié en 1386. Le premier Pluvié plouaysien fut Payen, seigneur de Kerdrého (attesté au XVème siècle). Sur un arrangement familial intervenu au XVIème siècle, le château de Kerdrého revint aux du Botdéro et celui de Manehouarn à la famille de Pluvié.

La monarchie menait régulièrement des procédures dites de « réformation de la noblesse » afin de confirmer la noblesse authentique, mais aussi dans le but de traquer les familles prétendant appartenir à la noblesse, mais qui en réalité étaient d'extraction roturière. C'est ainsi que par arrêt du 9 février 1669, la chambre des commissaires de Bretagne pour la réformation de la noblesse, déclara Jean de Pluvié « noble et d'extraction noble ». Un nouvel arrêt rendu le 29 octobre 1670 lui permit de prendre la qualité de chevalier.



Le constructeur du château actuel fut **Jean-Toussaint de Pluvié** (1723 - 1763). Capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre, il fut dans sa jeunesse reçu comme page dans l'écurie du Roi à Versailles le 24 septembre 1739 sur les preuves de sa noblesse. Jean-Fortuné, titré comte de Pluvié, lieutenant-colonel, chevalier dans l'ordre de Saint-Louis, fut admis aux honneurs de la cour en 1786. Réserve à la noblesse, cette cérémonie permettait au Roi de faire brièvement connaissance avec la personne choisie qui accompagnait le Roi à la chasse en prenant place dans l'un des carrosses du cortège royal en partance pour les forêts d'Ille de France. C'est en cela que consistait l'admission « aux honneurs de la cour ».

**Auguste de Pluvié** (1843-1925) avait pour habitude de donner une fête à la Saint-Augustin (28 août), son saint patron. Il organisait pour sa famille et ses invités des concours hippiques dans le parc de Manehouarn. Par la suite, toute la population plouaysienne y fut également invitée. C'est là l'origine des courses de chevaux organisées lors des fêtes patronales de Saint-Ouen, qui sont elles mêmes à l'origine des fêtes de Plouay actuelles.

**Le vautreit de Manehouarn** (1854-1907) Un vautreit est un grand équipage de chiens pour la chasse à courre. Le vautreit de Manehouarn chassait le sanglier, mais aussi le loup. L'origine du vautreit se trouve au

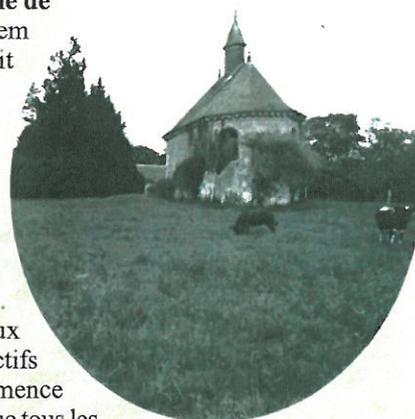


château de Kerdrého. Ce n'est qu'en 1854 que la meute de Kerdrého fut réunie à celle de Manehouarn. Le vautreit prit alors pour nom « Rallye Camors », dont la devise était « Rallye Camors pique à mort ». Le vautreit de Manehouarn chassait habituellement en forêts de Pontcallek, Camors, Lanouée et Quénécan. Auguste de Pluvié possédait un grand break de chasse (voiture hippomobile) pour les déplacements au loin. Au retour des déplacements en forêts de Quénécan et de Lanouée, ce grand break, suivi de la meute, était pavoisé des trophées et des dépouilles et recevait à la traversée de Pontivy, l'ovation de la population qui lui faisait cortège.

## La chapelle Notre-Dame de Sion

« **Sion** » désigne le nom de la **colline de Jérusalem**. Ce nom désignait également par extension la **ville de Jérusalem**, et même la Jérusalem céleste (source : « Le petit Robert »).

C'est sous l'impulsion d'**Yves Le Cabellec** (maire de Plouay de 1959 à 1989) qu'est entreprise la restauration complète de Notre-Dame de Sion, ancienne chapelle privée du domaine de Manehouarn. Les travaux sont confiés aux sapeurs pompiers de Plouay (actifs et retraités) et le chantier commence le 5 octobre 1989. C'est ainsi que tous les samedis, lorsque le temps le permet, ils sont à l'ouvrage. La chapelle est inaugurée officiellement le 28 juin 1998.



à suivre ...



# Langue Bretonne

## Prénoms et noms de famille dans la toponymie de Plouay



**KERMORGAN** : s'écrivait Kermaugan en 1448. Maugan implique mao , vieux breton signifiant « jeune homme, serviteur » et Kann : « brillant, blanc ».

**KERMOUEL** : « Moal » aujourd'hui, « moel » en vieux breton, signifie « chauve ». Est d'usage très fréquent : voir Restermoel en Bubry, Restermoel en Calan...

**KERRIO** : « Rio » est extrêmement fréquent : ri , ici est identique au breton ri ou au gallois rhi, qui signifie « seigneur, roi ». Ce terme a pu devenir le nom de famille Rio : le village de Rio en ce cas. Riou se trouve en 1084 dans le Cartulaire de Quimperlé, en 1443 à Meslan, et Rio à Berné en 1477. Rio est la forme vannetaise de Riou.

**KERVADEC** : Il y en a cinq, tous en Morbihan. C'est le nom Madec muté qui, dans son sens ancien, signifiait « qui a des biens, fortuné ».

**KERVEGANT** : Tous les « guéquant , guegan, gueguen » viennent d'une racine guèg qui procède du vieux breton uuic, « combat », identique au gaulois vicos, au germanique wig, au gallois gwig. Tous ces patronymes ont le sens de « combattant ». Ici il y a mutation du gu en v.

**KERYAGUIN** : Il s'agit d'un nom Yagun issu de Jocon, nom de personne attesté en 830, dérivé de Jac (Jacobus dans la Bible), lequel signifie « qui tient le talon ». On trouve aussi Keryagune en Crach, Keryacunff en Bubry.



**LANN KER-LUCAS** : C'est « la lande du village de Lucas ». Lucas c'est l'évangéliste, Loukas en grec. Notre Lucas vient donc du grec .

**MANE BAIL** : Le Bailh, c'est celui qui a une tache au front ; ce village est donc la colline des Le Bail.

**MANE EN DU** : En Du est probablement le nom de famille Le Du, à savoir Le Noir.

**MANE GUEGAN** : Voir Kervegan ci-dessus.

**MANE HENRY** : La montagne d'Henry, celui-ci étant issu du germanique : haim+ric soit maison puissante. De Haim-ric on est donc passé à Henry.

**MANERIO** : Rio comporte un ri identique au vieux breton ri, roi (celtique rigo) et au gallois rhi, seigneur, roi que l'on trouve dans Vercingétorix. Manerio se retrouve en Locmalo et Saint Caradec Trégomel.

**MANE TANGUY** : «Tanguy», surnom guerrier compose de ki, « chien » et de tan, « feu », donc « chien de feu ». Ces noms d'animaux guerriers étaient reçus positivement.

*A suivre...*

## Añvoù bihan-Añvoù familh barzh lec'hañvadur Ploue



**Kermorgan** 'veze skrivet Kermaugan e 1448. E « maugan » eh eus « mao » a sinifia mevel yaouank, ha « kann » a sinifia lugernus, gwenn.

**Kermouel** « moal » hiriv, « moel » e-raok, a dalv « moal, divlev ». Kave lies tre : Restermoel e Bubry, Restermoel e Kalann...

**Kerrio** : «Rio» 'vez kavet lies mat : «ri» amañ a z oar mem hani ge «rhi» Kembre a sinifia roué, aotrou. Gellet en dus dont da vout añv familh Rio. Neuzen 'vehe Kerrio kêr ar re Rio. « Riou » a gaver e 1084 (Kartuler Redon), e 1443 barzh Melon, barzh Berne e 1477. Rio : stumm gwened evit Riou.

**Kervadec** : Pemp'zo er Morbihan. «Madec» an hani eo get kemmadur m/v èl mamm, ar vamm. «Madec» a ziskoe un den a noa dañez.

**Kervegant** : Razh an añvoù «guégant, guégan, guéguen» o dez ur wrizienn (ourienn) e brezhoneg kozh, «uuic» : kann (combat), ar memes get ar galianeg vicos, ar jermaneg wig... Oll an añvoù familh-se o dez memes sinifiañs : brezelour, stoumer. Amañ kemmadur gu/v.

**Keryaguin** Yagun 'zo un añv-den é tont a « Jacon » testeniet e 830 ha dae a Jac (Jacobus er Bibl) a sinifia : « A zalc 'h ar seul. » keryagune a gaver barzh Krac 'h ha Keryacunff barzh Bubri.

**Lann KerLucas** : Simpl da gompren evit...ur brezhonegour ! An avielour eo Lukas, medisinour a vacher, a ouie ar gre-sianeg. E gresianeg 'vez lâret Loukas. Hon Lukas-ni a za ag ar gresianeg.

**Mane Bail** : «Ar Bailh» 'zo un den a neus un tach doc'h e dal ; neu-zen : manez ar re Bail.

**Mane en Du** : Diskoñ a ra bout manez ar re An Du.

**Mane Guegan** : Sellit doc'h ar ger « Kervegant » ihueloc'h.

**Mane Henry** : Ag ar Jermaneg e ta henry : haim+ric, maison puissante. A haim-ri hon beus tremenet da « Henry ».

**Manerio** : Barzh « rio » e kaver ur « ri », memes hani get ar brezhoneg kozh ri = roue, get ar c'helteg rigo, ar c'hembraeg rhi, ag adkaver er ger Vercingeto-rix. Kavet e vez « Manerio » e Lokmac 'hlou hag e Sani Karadeg 56.

**Mane Tanguy** Ul lesañv brezel eo Tanguy ; ret eo kompren tan+ki, ur c'hi-tan, mar karit. Un degemer mat 'veze gwraet d'al lesañvoù sort-se.

*Da heul...*

## Les Nouveaux Commerçants

### Electroménager Images - Son



#### « Blanc Brun »

Mr et Mme Richard JOUBAUD  
Rue du Général de Gaulle - Plouay  
Tél. : 02.97.33.29.39

### Bar Résultats Sportifs



#### « Le BiClown »

Mr Jégat Sébastien  
22, rue du Gal de Gaulle - Plouay  
Tél. : 02.56.60.26.60

### Peintre - Décoratrice



#### « Mili Décors »

Mlle Emilie Ducluzeau  
9, rue de la Mairie - Plouay  
Tél. : 06 61 85 26 70

### Magasin de Prêt à Porter



#### « Le 31 »

Tania Schuman et Alain Keraron  
3, rue neuve - Plouay  
Tél. : 02.97.33.09.16

### Magasin de vente de vélo



#### « Shop Bike »

Mr F. Laurence - Mr N. Kerhervé  
17, rue Paul Ihuel - Plouay  
Tél. : 02.97.11.15.98

### Alimentation Bio



#### « Simplement Bio »

Mr et Mme Raimbeau  
5, rue des Alliés - Plouay  
Tél. : 02.97.11.10.15

### Restauration Kebab



#### « Ixmir Restaurant »

12, rue Général de Gaulle - Plouay  
Tél. : 02.97.33.04.53

### Créations et entretiens d'espaces verts

#### « Cleudic Paysages »

Deux jeunes Plouaysiens

Kergarenne - Calan  
Tél. : 02.97.33.05.65

Brémelin - Pont-Scorff  
Tél. : 02.97.32.43.85

### UCIAP



### ANIMATIONS COMMERCIALES U.C.I.A.P.

Braderie : 30 août - non-stop  
Rentrée : du 09 au 19 septembre  
UCIAP fête ses 30 ans : du 1<sup>er</sup> au 31 octobre

## Espace Tertiaire du Docteur Berthy



### Cabinet de Comptabilité

« Roger KERBIRIOU »  
Expert-Comptable  
5, Espace Tertiaire du Dr Berthy  
Tél. : 02.97. 33.02.02

### Cabinet d'ostéopathie

« Cécile Kerzerho  
& Yann François »  
Ostéopathes D.O.  
5, Espace Tertiaire du Dr Berthy  
Tél. : 02.97.11.17.52



### Médecine du Travail

5, Espace Tertiaire du Dr Berthy

### Agent d'Assurance



#### « Cabinet LE ROY »

Mme Céline Le Roy  
1, Espace Tertiaire du Dr Berthy  
Tél. : 02.97. 33.32.19

### Masseur Kinésithérapeute



#### « Cabinet GUILLEMOT & JAFFRE »

4, Espace Tertiaire du Dr Berthy  
Tél. : 02.97. 33.13.58

## Expression "Plouay ensemble"

Nous tenions à faire un point avec vous sur les dossiers de la commune et sur le travail de notre équipe avant les vacances d'été.

Nous communiquons régulièrement, via le Bulletin d'Informations Municipales, sur l'avancée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui sera le fil conducteur du développement de notre commune pour les 20 prochaines années. Ce numéro ne déroge pas à la règle : vous avez pu lire dans les pages précédentes l'évolution des études nécessaires à l'élaboration du PLU. Nous abordons également ce sujet lors des réunions de quartiers que nous organisons régulièrement en mairie et qui rencontrent un vif succès auprès des Plouaysiens.

Toujours en ce qui concerne l'urbanisme et les travaux, le programme de voirie rurale a été reconduit afin que tous les secteurs de la commune soient correctement desservis. Des études sont aussi en cours pour l'amélioration et la sécurisation à la fois des entrées de la ville et des différents secteurs urbains et ce, en concertation avec les riverains concernés.

Vous avez pu le constater, notre budget 2009 est un budget volontaire, un budget qui refuse d'entrer dans la morosité ambiante pour se tourner vers l'avenir. Deux gros projets sont en cours : le multiaccueil et la gendarmerie. Nous continuons en outre à soutenir la vie associative avec 175 000 € de subventions cette année. Ces efforts sont possibles grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et sans augmenter les impôts, contrairement au souhait de l'opposition.

Un groupe de réflexion sur l'éco-gestion de la commune a été constitué comme nous nous y étions engagés dans notre programme. A ce titre, une

réflexion sur la consommation en eau des bâtiments communaux a été lancée, Plouay faisant partie des 26 communes précurseurs dans 1 département sur un tel projet. Les conclusions de l'analyse, effectuée par une entreprise spécialisée, nous permettront d'améliorer notre consommation et de corriger les points qui posent problème.

Certains d'entre vous ont pu remarquer que l'éclairage public dans les villages était éteint à partir de 23 heures et reprenait à 5 h 00 du matin. Dans un esprit de développement durable, il nous paraît en effet important de nous mobiliser sur cet aspect de la consommation électrique de la commune. C'est également cette philosophie qui est mise en œuvre à l'occasion du Printemps de Manehouarn et qui en fait son succès.

A Manehouarn, ne soyez pas surpris, au cours de l'été, de voir les évolutions qui vont être apportées aux jeux pour les petits. En effet, sur proposition du conseil municipal des enfants, nous allons changer les jeux existants et les remplacer, un peu plus bas qu'aujourd'hui, par de nouvelles structures qui devraient faire le bonheur de nos utilisateurs en herbe. Ceci s'inscrit dans un projet plus vaste d'équipements pour enfants et adolescents sur Manehouarn, programme déjà entamé par le déménagement du skate parc ayant accompagné la création du terrain multisports et qui sera poursuivi par la création d'installations de loisirs complémentaires.

Bonnes vacances

**Les conseillers de la majorité municipale**



## Expression "Plouay pour tous"

Au conseil municipal, qu'il s'agisse de la radioactivité, des ondes électromagnétiques, du fichage des citoyens ou des menaces qui pèsent sur la SBFM, l'actualité et les préoccupations nationales côtoient les affaires courantes de la vie communale. Des divergences apparaissent sur plusieurs sujets.

Le 22 juillet 2008, à Arzano, et suite à un courrier d'invitation que Mr le Maire avait transmis à l'ensemble des conseillers, nous ne nous sommes retrouvés qu'à 2 élus, tous deux de Plouay pour Tous, à une réunion initiée par des associations régionales. A l'ordre du jour, l'impact des mines d'uranium en Bretagne. Plouay et son canton étant concernés par ce sujet, nous avons décidé de nous engager aux côtés de ces associations pour développer l'information, créer une association locale et aider les communes concernées à exiger d'AREVA la décontamination des sites à risques.

Au conseil municipal du 20 novembre, seuls les 4 élus de Plouay pour Tous avaient voté contre le renouvellement de la convention avec Bouygues télécom pour son antenne située au Lézot. Le principe de précaution s'imposait. En effet, aucune évaluation des risques n'avait été réalisée par un organisme indépendant. Depuis ce 20 novembre, la presse a fait état d'arrêts de justice demandant le démantèlement d'antennes. D'autres communes partagent notre inquiétude sur les ondes électromagnétiques, objet d'un Grenelle des antennes animé par le ministre de la Santé.

Le 13 février, nous avons voté contre la convention entre la Préfecture et la Commune sur l'installation en mairie d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage (passeport biométrique). Sur ce sujet, la France va bien au-delà des préconisations européennes. Ainsi, sans réel débat national et au nom d'une sécurité anti-terroriste, ce dispositif vient compléter l'ensemble des moyens de contrôle social et de surveillance des citoyens.

Pour ce conseil du 13 février, nous avons proposé le vote d'une motion de soutien au personnel de la SBFM. Notre idée reprise et développée par le maire a été adoptée à l'unanimité. 16 Plouaysiens sont salariés de la SBFM. Leur avenir nous concerne, tout comme l'avenir de ceux dont l'emploi est menacé au nom « d'économies budgétaires »

Ce même soir, était à l'ordre du jour l'élection du 11ème délégué de Plouay à la Communauté de Communes de la Région de Plouay (CCRP). Mr le Maire a rappelé son engagement de l'an passé de donner ce poste à Plouay pour Tous, puis il a demandé le nom du candidat au poste de titulaire et celui du suppléant. Nous avons proposé Joël Viot en titulaire et Catherine Le Pajolec en suppléante. Mais, lors du vote à bulletin secret, et sans explications, la Majorité en a décidé autrement : Catherine a été élue titulaire et Gérard Lucas suppléant. Notre surprise a été d'autant plus grande que cette façon d'agir n'est pas dans nos valeurs.

Nous n'étions pas encore représentés à la CCRP lorsque la privatisation de la collecte des déchets a été votée. Nous aurions voté contre car nous préférons la gestion locale en régie. 7 employés sur 9 de ce service ont été détachés de la CCRP pour travailler sous les ordres de la COVED, filiale de la SAUR, qui a emporté le marché. Ils ont conservé leur salaire mais certains d'entre eux sont déjà perdants car ils ont à leur charge des frais de route qu'ils n'avaient pas auparavant. Espérons que cette surprise n'en cache pas d'autres : par exemple, la hausse des coûts de collecte et donc la hausse de la redevance payée par chaque foyer. Plouay pour Tous sera vigilant sur ce sujet comme sur tous les autres. (à suivre dans le prochain Pince sans Rire ...)

Les élus de Plouay pour Tous : [plouaypourtous@yahoo.fr](mailto:plouaypourtous@yahoo.fr)  
 Blog : [over-blog@plouaypourtous](http://over-blog@plouaypourtous)

Du 01 décembre 2008 au 31 mai 2009

## Naissances :

### DECEMBRE

06.12.2008 : Damien, Jean, Patrick SAUTIER  
13.12.2008 : Enzo-Phongsavanh LE GALLO  
15.12.2008 : Antoine, André, Guy ROBIC  
15.12.2008 : Lili, Martine, Isa SONNET  
15.12.2008 : Galaad, Franck, Christian TESTÉ  
15.12.2008 : Guirec, Franck, Alain TESTÉ

### JANVIER

07.01.2009 : Thidian PAUL  
16.01.2009 : Maddy LE PADELLEC  
28.01.2009 : Lilwenn, Soraya AUGIS  
30.01.2009 : Lucas, Bruno, Vesna ZAWIÉJA

### FÉVRIER

11.02.2009 : Milane, Madeleine, Joséphine LE FOURN  
12.02.2009 : Luna GOILARD  
15.02.2009 : Raphaël, Alain, David NAIZIN -- FICHE  
16.02.2009 : Lucile, Rose GAUTIER

### MARS

20.03.2009 : Roméo, Léo CHEMINEAU

### AVRIL

02/04/2009 : Faustine, Romane, Lou-Ann, Inès THIERRY  
04/04/2009 : Isis, Clémentine LINTANF  
14/04/2009 : Elliott, Ruben FENNER - - TROCHU  
23/04/2009 : Gabin, Clovis, Hermès LAROSE  
26/04/2009 : Emilie, Marie LE MOUËLLIC  
28/04/2009 : Noémie, Julia DUMOULIN

### MAI

05/05/2009 : Enzo, Damien, Kylian BOURGEOIS  
13/05/2009 : Mathéo, Nathan, François GUYADER  
20/05/2009 : Joris, Michel, Maxime CABOURO  
25.05.2009 : Boris, Joseph, Patrick LUCAS

## Mariages :

### MAI

16/05/2009 : Nicolas, Cédric, Joseph JAOUËN  
et Cédrine, Noëlla, Liliane CHARPENTIER

30.05.2009 : Ludovic, Ronan LE RIDOU  
et Pauline, Léonie, Colomba LE NOACH

## Décès :

### DECEMBRE

01.12.2008 : Jean-Pierre, Louis, Yves LE GAC, 58 ans.  
09.12.2008 : Marie, Joséphine LE BELLEC veuve BRISHOUAL, 84 ans  
17.12.2008 : Jeanne, Louis HABEREY, épouse LE DANVIC, 72 ans  
19.12.2008 : Louise AVRY, veuve LE GOUIC, 87 ans  
24.12.2008 : Jean, Baptiste, Louis, Marie BRIEN, 84 ans

### JANVIER

04.01.2009 : Denise, Joséphine BROUSSOT, veuve LE DOUARON, 75 ans  
19.01.2009 : Chantal, Dominique, Claudine JACOB, épouse GAUDINEAU, 55 ans  
27.01.2009 : Jean, Marie PICHON, 85 ans

### FÉVRIER

06.02.2009 : Simon, Joseph, Marie FORLOT 79 ans  
09.02.2009 : Yves, Joseph, Marie LE CABELLEC, 88 ans  
10.02.2009 : Marcelle LE GALLO, épouse ARNOULT, 79 ans  
19.02.2009 : Félicité, Marie, Anne LE YAOUANCH, veuve FLÉGEAU, 85 ans

### MARS

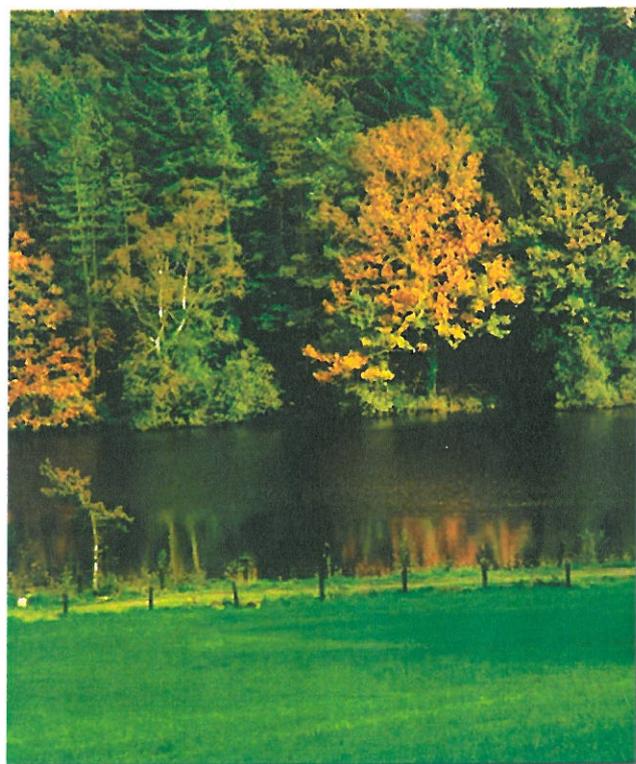
10.03.2009 : Marcel, Julien LORANS, 77 ans  
13.03.2009 : Roger, Raymond RIO, 87 ans

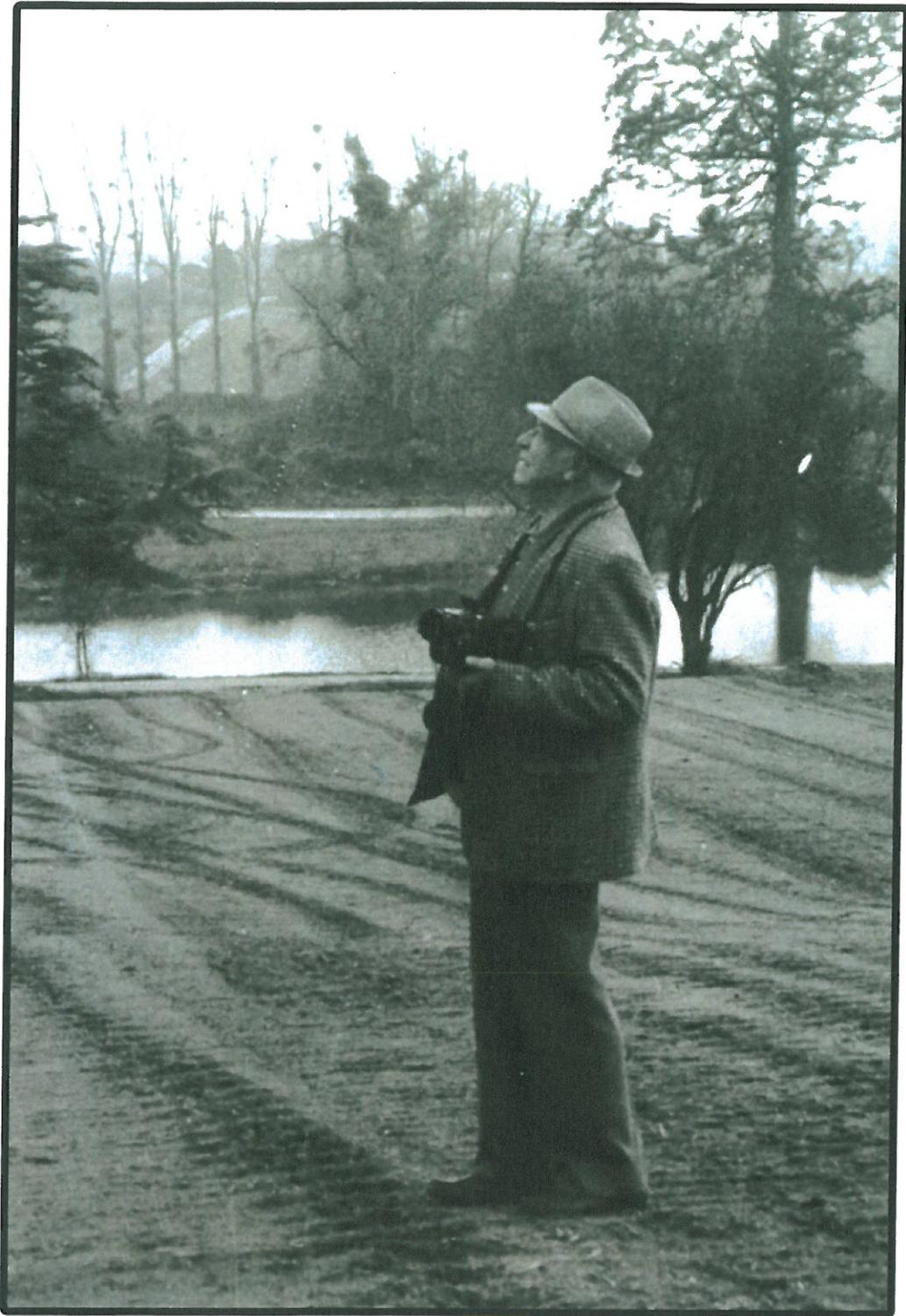
### AVRIL

04/04/2009 : Eugène, Denis, Yves BURBAN, 63 ans  
10/04/2009 : Bernadette TREUSSIÉ, épouse MONTFORT, 81 ans  
13/04/2009 : Lucie ROYANT, veuve LE PABIC, 90 ans  
18/04/2009 : Marylise Marguerite LE PARC, 48 ans  
29/04/2009 : Alain, Marcel BOURHIS, 58 ans

### MAI

06/05/2009 : Marie, Elise, Fernande PERRET, épouse PALARIC, 57 ans  
13/05/2009 : Albert, Roger LE MOUËLLIC, 64 ans  
22/05/2009 : Jean, François GUIGUEN, 81 ans  
24/05/2009 : Jean, Louis LE BELLEC, 84 ans  
26/05/2009 : Jean PENVERN, 78 ans





*Zui vient à Plouay s'y plaît !*

Yves Le Cabellec pendant les travaux  
au Parc de Manehouarn en 1992